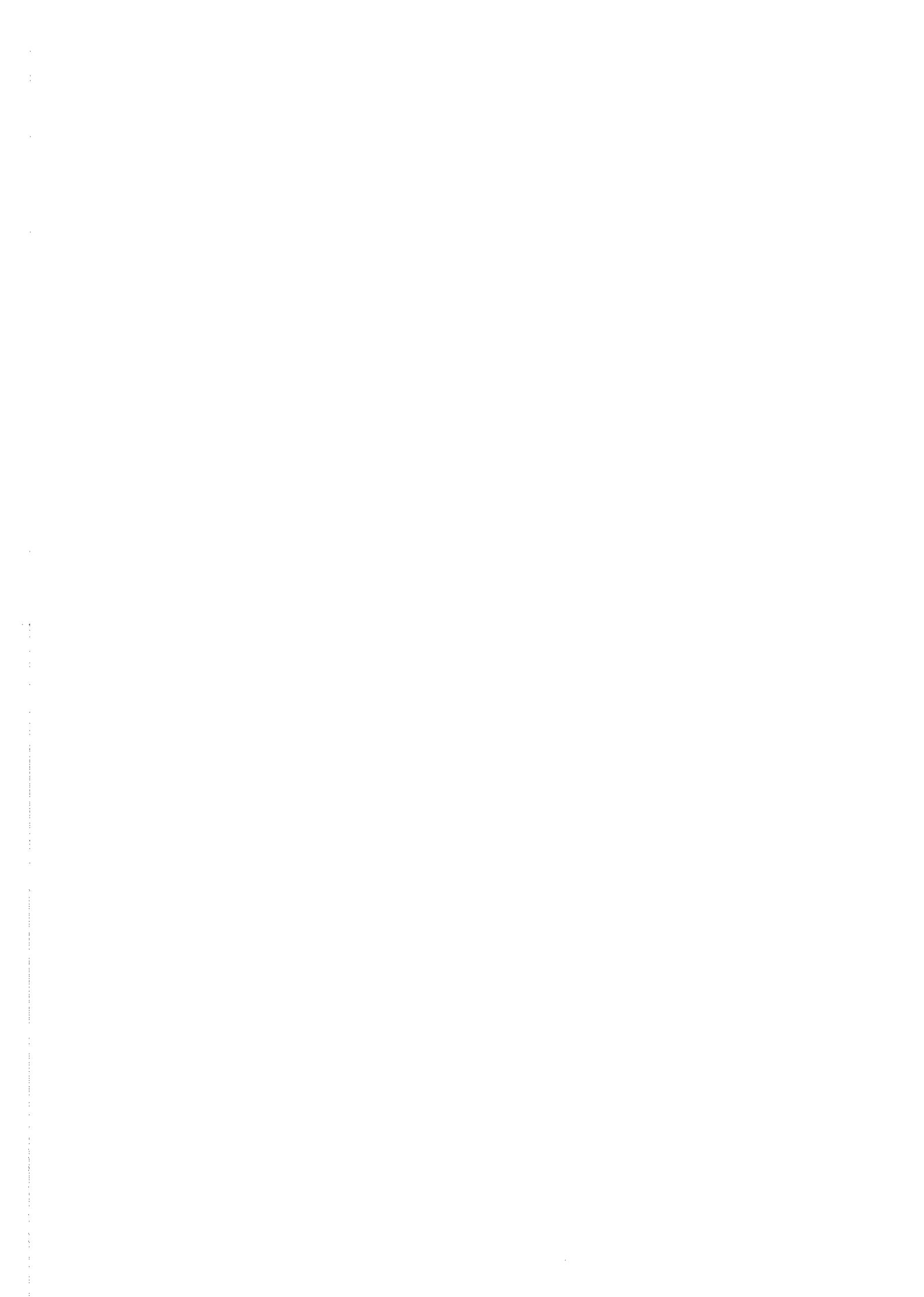


CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 26 JUIN 2008

Après-midi



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 26 juin 2008
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Yves FOULON, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAPORTE, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUYEYRE, Gilles SAVARY, Jean TOUZEAU.

Excusés : MM. Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Jean-Louis DAVID, Sébastien HOURNAU, Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Pierre LOTHAIRE, Alain PERONNAU, Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE RESTAURATION PUBLIQUE DANS LES COLLEGES DE GIRONDE

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

La loi du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités Locales, a transféré aux départements trois missions importantes relatives au fonctionnement des collèges, à savoir la restauration, l'accueil et l'entretien des locaux.

La restauration scolaire représente un enjeu important, d'une part, pour assurer aux collégiens une bonne hygiène alimentaire, d'autre part, en terme d'obligations et de responsabilités à assumer par notre collectivité. Actuellement, 50 000 collégiens fréquentent les restaurants scolaires, ainsi que 5 000 commensaux. Huit à neuf millions de repas sont servis annuellement. La recette correspondante est de l'ordre de vingt millions d'euros, pour un prix de revient estimé au triple.

Dans les 104 collèges girondins, les services de restauration sont organisés de la façon suivante :

- Trois cuisines centrales dans la Communauté Urbaine de Bordeaux desservent les demi-pensions de onze collèges, cinq autres cuisines centrales situées dans le secteur hors communautaire, délivrent des repas aux écoliers du primaire, quatre collèges bénéficient du service de restauration d'un lycée, un collège utilise le service de restauration communal, et quatre vingt collèges sont dotés de leur propre cuisine.

- Plus de 600 Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement, anciennement TOS, participent au fonctionnement des services de restauration. Ce fonctionnement est hétérogène : la politique d'achat est variable d'un établissement à l'autre ainsi que la composition des menus. Le Programme National Nutrition Santé est peu mis en œuvre.

Le cadre économique appliqué est le suivant :

Les recettes évoquées précédemment, proviennent des paiements effectués par les familles au titre des frais de demi-pension, ainsi que par les commensaux. Trois prélèvements sont effectués sur ces recettes :

- Le Fonds d'Accompagnement à la Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI), permettant au Département de faire face partiellement aux rémunérations des personnels affectés au service de demi-pension.

- La participation aux charges communes de l'établissement, par un prélèvement dont le taux est voté par le Conseil d'Administration.

- La participation au Fonds Commun des Services d'Hébergement, permettant de procéder à des réparations ou à des renouvellements de matériels.

Préalablement fixés par les Conseils d'Administration des collèges, les tarifs forfaitaires de demi-pension sont, depuis le 1er janvier 2007, et par application du décret du 29 juin 2006, arrêtés par la Collectivité. Le Conseil Général de la Gironde a, jusqu'en 2008, adopté les tarifs proposés par les collèges. Il existe une disparité très grande des tarifs appliqués et du nombre de jours d'ouverture des demi-pensions. Les paiements sont acquittés par forfait trimestriel par les familles.

L'Etat et les Collectivités ont mis en place des systèmes d'aides en direction des familles en difficulté financière. L'Etat verse à tous les collèges des fonds sociaux qu'ils utilisent comme ils le souhaitent. Par ailleurs, des remises d'ordre sont accordés aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans le secondaire.

Le Conseil Général de la Gironde a mis en place une aide spécifique aux boursiers de taux 3. Notre Collectivité a également institué un fonds d'aide pour l'accès à la demi-pension, pour faire face à des difficultés ponctuelles. Au travers des actions sociales des MDSI, le Conseil Général intervient directement auprès des familles en difficulté.

Cet état des lieux montre bien la complexité de la compétence transférée aux Collectivités en matière de restauration scolaire. Notre délibération du 19 décembre 2006, avait acté la nécessité d'organiser une politique départementale cohérente dans le domaine de la restauration scolaire.

Les orientations générales que je soumets à votre approbation doivent répondre à des impératifs de continuité, de qualité du service, et d'égalité de traitement des usagers. Dans le cadre du Budget Primitif 2009, une politique départementale de restauration sera mise en place. Elle comprendra :

- l'adoption d'un tarif unique avec les indispensables modulations et mesures d'accompagnement réaffirmant le caractère social d'un service public de restauration,
- l'élaboration d'un règlement interne précisant les périodes d'ouverture du service, le mode de tarification et de paiement, la définition de la prestation,
- la déclinaison du plan national santé sous la forme du plan alimentaire départemental.

L'Inspection Académique sera sollicitée afin qu'elle précise, dans le cadre des activités éducatives de l'année scolaire 2008/2009, l'offre périscolaire durant la pause méridienne. Dans ce domaine, je vous invite, mes chers collègues, en votre qualité de membres des conseils d'administration des collèges, à veiller à ce qu'un volet "temps du midi", comprenant des activités attractives, soit clairement inscrit dans chaque projet d'établissement.

Dès le 1^{er} septembre prochain, des ajustements seront mis en place dans les trois cuisines centrales de Pessac "Alouette", Bordeaux "Alain Fournier" et Bordeaux "Edouard Vaillant", et les onze établissements satellites qu'elles desservent. Cela se traduira par :

- L'application du plan alimentaire départemental, notamment des menus ayant 5 composantes, avec l'aide d'un diététicien.
- La mise en place d'une démarche qualité qui associera usagers et personnels.
- La mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire avec l'aide du Laboratoire Départemental.
- La définition d'un futur groupement d'achat de denrées alimentaires.

- L'harmonisation du tarif forfaitaire par le reversement, au Conseil Général, de la participation FARPI au taux adapté de 10 % pour les cuisines satellites, au lieu des 22,5 % actuellement appliqués.

- La mise en place d'un tarif modulé pour 4 jours de demi-pension, dans les collèges volontaires.

Je rendrai compte du résultat de ces ajustements, préalablement à la généralisation à l'ensemble des collèges.

En conclusion, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer favorablement sur les orientations générales de notre politique départementale de restauration, ainsi que sur l'adaptation des cuisines centrales, de l'agglomération bordelaise et de leurs satellites.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ADHESION DU CONSEIL GENERAL AU SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde adopté le 26 octobre 2007, et au regard du scénario de traitement qui a été retenu, l'ensemble des structures publiques girondines en charge du traitement des déchets a souhaité la création d'un syndicat mixte départemental d'études pour une cohésion d'action.

Le Syndicat mixte prendra le nom de "Syndicat mixte d'études pour la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde". Il est composé des collectivités territoriales et EPCI compétents en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat a pour objet :

- de réaliser les études nécessaires au traitement et au stockage des déchets ménagers et assimilés (notamment les études de recherche de sites ; les études portant sur les procédés de traitement et leur dimensionnement intégrant les capacités de traitement existantes, ...), préconisées par le Plan de gestion des déchets ménagers ;

- de participer au suivi du Plan de gestion des déchets ménagers par les études complémentaires qu'il peut être amené à réaliser ;

- de lancer les opérations d'information nécessaires à la connaissance des objectifs et des résultats des études ainsi que de mener toute concertation quant à la déclinaison territoriale de leurs conclusions.

Les chambres consulaires, les associations ou tout organisme pouvant apporter une expertise pourront être associés aux études menées par le Syndicat mixte d'études.

Toute collectivité ou groupement adhérent est tenu de verser une contribution, pendant la durée du syndicat. Le Département de la Gironde participe pour 54 %.

En conséquence, le Président nous demande de bien vouloir donner notre accord à l'adhésion du Conseil Général au "Syndicat mixte d'études pour la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde", d'en approuver les statuts joints à la délibération, et de désigner comme représentant titulaire du Conseil Général au sein de cette structure Monsieur Jean-Marie Darmian, et comme suppléant Monsieur Alain Renard.

AVIS DE LA COMMISSION 10 - ENVIRONNEMENT : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Rapporteur : Jean Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

Au titre de la politique d'aménagement du réseau routier départemental, Monsieur le Président nous propose d'adopter dans le cadre de ce budget supplémentaire :

Les renforcements programmés

Nous avons obtenu des prix intéressants lors de la consultation des entreprises qui nous permettront de réaliser un programme complémentaire de renforcements, améliorant ainsi la résistance des chaussées pour un montant de 2 100 000 €. A ce titre, en 2008 12 500 000 m² de chaussées seront entièrement revêtues, soit 20 % de plus qu'en 2007 contribuant à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route.

Le plan prévisionnel d'investissement sur les RD

Pour réaliser notamment les opérations qui vous sont présentées dans le rapport de monsieur le Président, un crédit de 8 250 000 € en Autorisations de Programme figure au budget supplémentaire, permettant ainsi le lancement des procédures de dévolution des travaux.

Le plan prévisionnel d'investissement sur le réseau transféré

L'Etat nous a transféré un réseau routier national en mauvais état, qui nous conduit au regard des dégradations des chaussées constatées sur la RD 1215 entre Saint-Laurent et Le Verdon à envisager le renforcement par retraitement en place de ces 57 km sur 3 ans.

Par ailleurs, l'enveloppe complémentaire de 14 120 000 € en AP et 1 150 000 € en CP proposée permettra, outre les opérations décrites, de réaliser l'aménagement de certains carrefours sur les RD 1250 et 1010 dès le début 2009.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose de voter les crédits inscrits au BS 2008, qui s'élèvent à 24 320 000 € en AP et 3 250 000 € en CP en dépenses, et 1 458 626 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 21 - VOIRIE DEPARTEMENTALE ET SECURITE
ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Jean-Jacques PARIS :

Vous le voyez, nous arrivons à notre programme en matière d'infrastructures. Et nous allons au-delà, étant donné que nous avons pu faire des économies sur les appels d'offres, le travail des services, l'engagement collectif, la compétence bien entendu et la volonté politique que nous y avons mis, permet de réaliser dans de très bonnes conditions. Compte tenu de l'immensité des besoins en ce domaine, il est bon que nous soyons efficaces. Je le dis quand même, voyez bien combien il est lourd pour le Département de pouvoir prendre en charge le réseau transféré. La proposition faite aujourd'hui n'est qu'une petite part de tout ce qui nous reste à faire. Nous devons nous attaquer bientôt au pont de Saint-André, pour un montant global de 27 M€, et puis il y a l'ancienne nationale 113, qui est maintenant départementale, avec tout ce qu'elle demande. Nous avons tout cet investissement à faire extrêmement lourd pour le Département. Cela peut vous permettre de comprendre aussi que les délais ne sont pas toujours aussi rapides que vous le voudriez. Mais on va pouvoir répondre aux besoins les plus essentiels en matière de sécurité. On a acté l'idée de restructurer les passages à niveau, au moins les trois premiers les plus urgents. J'ai pris également contact avec RFF pour que nous puissions accélérer ces travaux. J'ai d'ailleurs vu que le ministre était prêt à nous aider à pouvoir accélérer les démarches, parce que même si on a décidé et que l'on a les crédits, nous pouvons avoir un délai encore de trois ans pour réaliser. Aujourd'hui, il serait nécessaire de faire que ces délais soient raccourcis, quand il s'agit d'une telle urgence et d'une telle gravité. Voilà l'essentiel que je voulais dire de ce rapport.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Jean-Jacques Paris qui a bien fait d'évoquer les travaux très importants du Pont Eiffel entre Saint-André de Cubzac et Saint-Vincent de Paul. Quand l'Etat nous a transféré les routes nationales, il s'était bien gardé de nous parler des problèmes de ce Pont Eiffel, qui a un problème de stabilité. Il y a également les accès côté Saint-Vincent de Paul, côté Cubzac les Ponts qui sont les accès originels de l'ancien pont, qui était un pont suspendu, avant le pont Gustave Eiffel et il n'y avait jamais eu de rénovation, de restauration. Donc il y a 30 M€. Il faut sauvegarder ce pont qui a été réalisé directement par Gustave Eiffel, puisque la famille Eiffel est encore à Saint-Vincent de Paul.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL
PAR DES PETITIONNAIRES NON OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION
POUR DES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE**

Rapporteur : Jean Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'étendre la redevance d'occupation du domaine public routier départemental pour des réseaux de communication électronique qui ne sont pas des opérateurs de télécommunication. Nous avons déjà décidé d'appliquer le barème fixé par le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 à l'ensemble des opérateurs de réseaux de communication électronique que nous proposons d'étendre aux non opérateurs à savoir :

- 30 € par kilomètre et par artère dans le cas d'une utilisation du sol et du sous-sol,
- 40 € par kilomètre et par artère dans les autres cas (lignes aériennes),
- 20 € par mètre carré au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

**AVIS DE LA COMMISSION 21 - VOIRIE DEPARTEMENTALE ET SECURITE
ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapporteur : Philippe DORTHE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général soutient la valorisation touristique de la Gironde dans trois domaines importants : l'itinérance, un accueil de qualité qui conforte l'image touristique du département, et le partenariat avec les structures à vocation touristique.

L'itinérance est un élément clé du tourisme de proximité qui favorise les déplacements doux, et il convient de poursuivre l'aménagement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et de la voie verte du canal de Garonne.

Le partenariat avec les structures à vocation touristique, tel que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne au travers d'une convention quadripartite avec le Conseil Régional et le Conseil Général des Landes, et divers organismes de niveau départemental et interdépartemental, permet d'améliorer l'animation et l'organisation touristiques en Gironde.

En ce qui concerne les Syndicats Mixtes, différentes mesures d'ordre, supprimant des crédits, sont nécessaires dans un contexte de liquidation des structures mises en place dans le cadre de la MIACA.

Dans le cadre de l'écocitoyenneté et de l'animation des ENS, il est nécessaire d'abonder nos lignes, pour mener à bien des actions de sensibilisation à l'environnement et de promotion des ENS.

Enfin, au titre de la politique Plan-Plages, action concertée d'aménagement, il convient de procéder au report de divers crédits pour finaliser des interventions déjà engagées.

En conclusion, pour assurer le financement de l'ensemble de ces opérations, c'est donc un total de dépenses de 469.795 € en AP et 2.080.137 € en CP et de recettes à hauteur de 8.900 € en CP que Monsieur le Président nous demande d'adopter.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - TOURISME : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe DORTHE :

Excusez-moi de cette absence, mais vous savez que c'est la Fête du Vin à Bordeaux, et le Département de la Gironde et le C.D.T. y sont très impliqués. J'ai pour mission de vous représenter toutes et tous, et faire la navette tout le week-end. Je vous prie de m'excuser de cette présence en pointillé ici au Conseil Général, mais c'est pour une bonne cause.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DOTATION DES SERVICES EN MOYENS NECESSAIRES
A LA REALISATION DE LEURS MISSIONS**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur les créations et transformations de postes ci-après. Ces propositions, comme les années précédentes, doivent permettre aux services de disposer de moyens supplémentaires pour intégrer leur évolution et leur charge de travail.

I - CREATIONS DE POSTES

- 3 postes de catégorie A (filière administrative)
- 1 poste de catégorie A (filière administrative ou technique)
- 1,75 poste de catégorie A (filière médico-sociale)
- 2 postes de catégorie B (filière administrative)
- 5 postes de catégorie B (filière médico-sociale)
- 8 postes de catégorie C (filière administrative)
- 1 poste de catégorie C (filière culturelle)

**II - TRANSFORMATION, REQUALIFICATION ET ADAPTATION DES
EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS**

- 13 transformations et requalifications en catégorie A (filière médico-sociale)
- 3 transformations en catégorie A (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie A (filière technique)
- 2 transformations en catégorie B (filière administrative)
- 5 transformation en catégorie C (filière technique)

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE
SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Jacques RESPAUD :

Pour revenir à un débat que nous avons eu ce matin, je veux rappeler tout d'abord que toutes les conseillers d'opposition sont invités à participer à l'élaboration de cette politique des ressources humaines et du dialogue social. Je suis à leur disposition. La commission est sous l'autorité de Bernard Fath, mais l'opposition pourrait être présente au CTP, où elle dispose d'un siège. à toutes les CAP, CHSCT où elle dispose de sièges. Au sein de la ville de Bordeaux l'opposition n'a pas la chance de participer aux CTP ou aux CAP. C'est la vie de l'institution qui se joue à travers ces organismes qui sont tout à fait légaux. Nous avons des idées avec Bernard Fath, mais je suis persuadé que notre efficacité serait renforcée par la participation de notre opposition. Je voudrais adresser une supplique, de façon à ce que l'opposition désigne des représentants qui soient présents aux réunions des CTP et CAP, et je suis à leur disposition pour leur communiquer le calendrier qui s'annonce.

Michel DUCHENE :

Merci Monsieur le Président. Un petit mot pour répondre à notre collègue Jacques Respaud. J'ai l'impression à l'entendre que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Mon cher collègue, quand vous étiez à Bordeaux membres des commissions, je vous ai rarement vu, j'en présidait certaines.

M. LE PRESIDENT :

Mes chers collègues réglez vos comptes au sein du conseil municipal de Bordeaux.

Michel DUCHENE :

Jacques Respaud a interpellé l'opposition, l'opposition va répondre. Peut-être pourrait-il balayer devant sa porte ! Deuxièmement, si l'écu n'a pu être là c'est qu'il avait sûrement des raisons. Troisièmement, à titre personnel, il serait bien pour que nous soyons présents aux commissions qu'elles ne changent pas de date et d'horaire systématiquement. J'ai deux exemplaires de convocation qui démontrent qu'elles ont changé de date en l'espace d'une semaine. Peut-être vaut-il mieux dans cette assemblée éviter de se jeter ce genre d'argument à la figure ? Tout le monde participe à des commissions, certains n'y sont pas, l'essentiel est d'être présents aujourd'hui.

Alain RENARD :

Je voulais rassurer mon collègue Jacques Respaud. Cela ne tient pas à votre personne. Pendant trois ans, j'ai eu le même succès que vous, pas avec les mêmes techniques, mais on ne peut rien contre cela. Par contre, je trouve que c'est un peu dommageable que dans un lieu important par rapport à notre personnel départemental, avec de forts enjeux aujourd'hui, que ces commissions, ces CTP, ces CAP, ces CHSCT, ne soient pas davantage utilisés comme supports de réflexion et où chacun a sa place. Je sais que le travail est bien fait, cher Jacques Respaud, cela va continuer. Mais la porte est ouverte, c'est un point important, et il faut un débat non partisan, que l'on tienne compte de cette approche-là non-partisane.

Yves D'AMECOURT :

Simplement, vous avez peut-être remarqué que depuis quelques semaines on fait un effort pour siéger aux commissions. Nous sommes présents dans de nombreuses commissions. Je ne demande pas une médaille, on est élu pour cela, et c'est ce que les citoyens attendent de nous. Par contre, il y a un petit problème d'organisation pour les commissions dont vous parlez.

M. LE PRESIDENT :

N'interrompez pas Yves d'Amecourt. Cela n'intéresse plus personne ces discussions, mais enfin continuez.

Yves D'AMECOURT :

Cela n'intéresse plus personne, mais quand une commission dure un quart d'heure, qu'elle commence avec trente minutes de retard, qu'elle est déplacée le lendemain et que vous faites une heure et demie de route pour y aller...

M. LE PRESIDENT :

Arrêtez ! Toutes ces appréciations personnelles ne reposent sur aucune réalité !

Yves D'AMECOURT :

Ce n'est un problème que pour les commissions qui ont trait à la gestion du personnel. Pour toutes les autres commissions, les calendriers sont bien fixés. Les commissions, du temps notamment de notre ami Alain Renard - je ne serais pas intervenu s'il n'était pas intervenu - il y avait un gros problème d'organisation. Aucune excuse du Président, qui arrive avec trois quarts d'heure de retard pour faire une commission de dix minutes.

M. LE PRESIDENT :

Cela vole très haut !

Gilbert MITTERRAND :

Je pense qu'il ne faut pas culpabiliser là-dessus. Je pense que le problème de fond, Monsieur le Président, c'est qu'il y a trop de commissions qui travaillent trop par rapport à trop peu d'élus de l'opposition. Ils ne sont pas assez nombreux c'est tout ; c'est là le problème.

M. LE PRESIDENT :

C'est un problème arithmétique, excusez-nous on ne peut pas le résoudre. Ce sont les électrices et les électeurs qui ont résolu le problème.

Alain RENARD :

Cela ne sera pas difficile pour ma part Monsieur le Président. Je demande à ce que Yves d'Amécourt veuille bien me donner les dates en question. Vous avez eu, lors de l'installation de notre assemblée, à répartir les quatorze élus de votre groupe au niveau des quatorze vices-présidences. A ce jour, pour des raisons diverses et variées, alors que les commissions pour lesquelles j'assume la vice-présidence durent une matinée de manière suivie, je n'ai pas encore eu l'avantage de rencontrer l' élu délégué de l'opposition.

M. LE PRESIDENT :

Comme quoi il faut faire attention, mais je pense que Gilbert Mitterrand a bien constaté le problème.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS
AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, il est proposé les transformations suivantes :

- 4 emplois d'Agent des Services Hospitaliers (ASH) en 4 emplois d'Agent d'Entretien Qualifié (AEQ),
- 1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture en 1 emploi d'Assistant Socio Educatif (ASE),
- 1 emploi de Contremaître Principal en 1 emploi de Technicien Supérieur Hospitalier (TSH),
- 2 emplois de Cadre Socio-Educatif en 2 emplois de Cadre Supérieur Socio-Educatif.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**TRANSFORMATIONS DE POSTES
A LA SUITE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des postes ouverts à l'avancement de grade et à la promotion interne, et sous réserve de l'avis des Commissions Administratives Paritaires réunies en mai et juillet 2008, il est proposé les transformations de postes suivantes :

AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Filière administrative 149 postes :

20 transformations en catégorie A
69 transformations en catégorie B
60 transformations en catégorie C

Filière animation 1 poste :

1 transformation en catégorie B

Filière sportive 4 postes :

4 transformations en catégorie B

Filière culturelle 4 postes :

1 transformation en catégorie A
1 transformation en catégorie B
2 transformations en catégorie C

Filière technique 84 postes :

7 transformations en catégorie A
13 transformations en catégorie B
64 transformations en catégorie C

Filière technique collège 58 postes :

58 transformations en catégorie C

Filière sanitaire et sociale 64 postes :

Sous filière sociale

51 transformations en catégorie B

Sous filière médico- sociale
12 transformations en catégorie A
1 transformation en catégorie B

AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Filière administrative 31 postes :
13 transformations en catégorie A
18 transformations en catégorie B

Filière culturelle 3 postes :
2 transformations en catégorie A
1 transformation en catégorie B

Filière sanitaire et sociale 4 postes :
4 transformations en catégorie B

Filière technique 5 postes :
5 transformations en catégorie A

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRACTUELS

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

I - Il nous est demandé d'accepter le renouvellement d'emplois de contractuels, de revalorisation de rémunération et de requalification de poste :

- Renouvellement de contrat et revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction des Ressources Humaines- DGSD.

- Renouvellement de contrat d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées- DGAS.

- Renouvellement de contrat et revalorisation de la rémunération de quatre agents de catégorie A (filiale administrative) à la Direction des Politiques de Lutte contre l'Exclusion (AGI)- DGAS.

- Renouvellement de contrat et revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction du Développement Territorial - DGAD.

- Renouvellement de contrat et revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction de la Culture et de la Citoyenneté - DGAC.

- Renouvellement de contrat d'un agent de catégorie A (filiale administrative) à la Direction Générale Ajointe chargée de la Vie Culturelle, de l'Environnement et du Tourisme.

Soit 9 agents de catégorie A concernés.

II - De même, il nous est demandé de revaloriser la rémunération d'agents en contrat à durée indéterminée pour 4 agents de catégorie A (3 filiales administratives et 1 technique), 2 agents de catégorie B (1 filiale administrative et 1 technique) et 1 agent de catégorie C (administrative).

III - Enfin il est nécessaire de requalifier 2 postes d'agent de catégorie A de la filiale technique.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité entend poursuivre sa politique de pérennisation des personnels non titulaires, engagés sur postes budgétaires vacants en qualité d'adjoints administratifs, techniques et du patrimoine de 2° classe, dès lors qu'ils remplissent les conditions nécessaires à leur stagiairisation.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche visant à une gestion optimale des remplacements et des compensations de temps partiels par des équipes de titulaires, le Département examinera, lors d'une prochaine étape budgétaire, la possibilité d'intégrer au sein de la Fonction Publique Territoriale les personnels actuellement sous contrats précaires occupant les postes concernés

Enfin, 33 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement de 2° et 1° classe, non titulaires, seront inscrits à l'effectif du Département en qualité d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement de 2° classe stagiaires et positionnés sur les postes restés vacants après le traitement de la mobilité de leurs homologues titulaires.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRATS OCCASIONNELS

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames. Messieurs.

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, je vous propose la création de 10 emplois occasionnels afin de résorber les retards enregistrés dans la gestion des dossiers relevant des compétences de la MDPH et des Agences Girondines d'Insertion.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui vous est présenté vise à proposer le vote de crédits pour les opérations de construction, maintenance, gestion du patrimoine immobilier ainsi que celles concernant le mobilier et les véhicules, nécessaires à l'action des services du Conseil Général.

1. LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Cette partie, concerne essentiellement l'extension de l'hôtel du Département, la réfection du système de climatisation de l'immeuble commun Hôtel du Département et Préfecture, le programme de construction des MDSI et pôle sociaux et la maintenance des autres bâtiments. Pour cette section, sont proposés :

AP : 2 705 598 € CP : 3 378 469 €.

Des recettes sont à prévoir (Etat) pour un montant de 272 466 €.

2. LES BATIMENTS DIVERS

Les demandes d'AP et CP pour le BS 2008 correspondent à des besoins afférents aux casernes de gendarmerie pour les quatre qui restent en gestion directe du Conseil général, aux CDDP ainsi que divers bâtiments (VIFL, St Symphorien, IDDAC) pour lesquels sont proposés :

AP : 36 161 € CP : 211 253 €.

3. GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Cette section concerne les locations immobilières, sociales et autres, les ventes et les acquisitions. Sont proposés :

AP : 35 000 € CP 246 376 € en dépenses et 19 063 € en recettes.

4. MOYENS DES SERVICES

Dans cette section sont prévus les crédits relatifs aux équipements matériels, le mobilier, et les véhicules et les frais annexes s'élèvent à :

AP : 1 400 € CP : 470 936 € en dépenses et 6 182 € en recettes.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil Général, nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre ainsi qu'à la continuité des programmes évoqués ci-dessus figurant dans le projet de budget supplémentaire s'élevant à 2 778 159 € en AP et 4 307 034 € en CP pour les dépenses, et 297 711 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - PATRIMOINE BÂTI DÉPARTEMENTAL, PORTS DÉPARTEMENTAUX, HÉBERGEMENT DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE IMMOBILIER DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'ANNEE 2007 -
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU REPERTOIRE GENERAL
DU DOMAINE DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 3213-2 du code général des collectivités territoriales concernant le bilan des acquisitions et des cessions immobilières, Monsieur le Président nous soumet le récapitulatif des acquisitions effectuées au cours de l'année 2007, ainsi que l'état des cessions, sous forme de tableaux, qui seront annexés au compte administratif du Département.

Le bilan des acquisitions et des cessions immobilières vous est présenté en faisant ressortir autant que possible les catégories de chacun de ces deux ensembles.

Le montant total des acquisitions et échanges immobiliers s'élève à 2.315.159,23 € pour une superficie de 161ha 34a 62ca (1,43 € le m²), et celui des cessions atteint 62.535,29 € pour une superficie cadastrale de 3ha 76a 26ca (1,66 € le m²).

Il convient donc de donner acte de la présentation de ce bilan.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion du domaine, conformément à l'article L3213-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Général de statuer sur le mode de gestion du domaine départemental. A cette fin, il nous est proposé d'approuver le nouveau tableau général du patrimoine Départemental, arrêté à la date du 01 février 2008, complété de la table des parcelles affectées aux domaines publics routiers et ferroviaires, prenant en compte les entrées et sorties du patrimoine depuis le 10 mai 2007.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - PATRIMOINE BATI DEPARTEMENTAL, PORTS DEPARTEMENTAUX, HEBERGEMENT DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.)
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
DES PORTS DEPARTEMENTAUX DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Depuis la décentralisation, le département de la Gironde est gestionnaire de 22 ports essentiellement d'ostréiculture et de pêche, dont une partie a été transmise aux municipalités par voie de concession. Le 9 avril 1993, le règlement d'attribution des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime inclus dans le périmètre des ports départementaux a été signé. Depuis cette date, certaines difficultés d'application de ce règlement se sont fait jour. C'est pourquoi, il convient de modifier le contenu de deux articles de ce règlement en vue d'une meilleure application :

- L'article 15 modifie les conditions d'affichage des vacances d'AOT, notamment en prenant en compte les moyens informatiques actuels et le fait que le Conseil Général dispose de deux locaux sur les ports principaux du Sud-Bassin, qui restent en gestion directe.

- L'article 27 modifie les conditions d'exercice de la dégustation par les producteurs locaux pour les coquillages issus de leur propre production, notamment en permettant une application directe de l'arrêté préfectoral qui s'applique en la matière. De plus cet article organise les activités de commerce et de restauration qui procèdent de l'animation touristique et économique portuaire, en donnant la possibilité, si le règlement portuaire le prévoit, de reconnaître, après avis du Conseil Portuaire, une activité de ce type.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - PATRIMOINE BATI DEPARTEMENTAL, PORTS DEPARTEMENTAUX, HEBERGEMENT DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois après examen par les conseils portuaires, la commission propose la nouvelle rédaction suivante de l'article 27 :

Article 27

"Les commerces sont réglementés sur le Domaine Public Maritime départemental. Sont tolérés, dans le respect des lois et des règlements commerciaux et fiscaux en vigueur, les activités de négoce suivantes :

- **celles des professionnels locaux pour la vente directe des produits de la mer, conformément à l'arrêté préfectoral définissant les bases communes de l'activité de dégustation de coquillages en vigueur ;**
- **celles des associations, type Loi 1901, pour la mise en vente de leurs propres réalisations, ne pouvant conduire à la mise en place installations durables.**

Les activités de restauration et toutes autres sortes d'activité commerciale qui ne sont pas en rapport direct avec l'activité portuaire peuvent être autorisées :

- si elles assurent l'animation touristique et économique du port,**
- si le règlement de police du port concerné le prévoit expressément.**

Une Convention d'Occupation Temporaire sera établie après avis du Conseil Portuaire."

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2007
DU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Le compte de gestion du comptable, rappelle la nomenclature M52, est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, et répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

C'est ainsi que le Compte de gestion 2007 se solde par les balances de sortie au 31 décembre 2007 suivantes :

- * Budget principal : 23,14 M€
- * Centre Départemental Enfance et Famille : 1,93 M€
- * Caisse Auxiliaire Départementale de Prêts Immobiliers : 0,93 M€
- * Centres de Ressources : 0,01 M€
- * Direction des Transports Maritimes : 4,10 M€
- * Domaine Départemental Gérard Lagors : 0,31 M€
- * Laboratoire Départemental : 0,08 M€

Après avoir vérifié la conformité des comptes administratif et de gestion, il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

M. LE PRESIDENT :

C'est la rigueur même des chiffres. Nous approuvons le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental, qui est là, que je voudrais remercier, parce que vraiment il est de très bon conseil et a la reconnaissance de toute l'assemblée à travers ma personne.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

**COMPTE ADMINISTRATIF
REALISATION DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE 2007**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le budget du Département de la Gironde étant bâti en autorisations de programme et crédits de paiement, l'analyse de son exécution s'articule autour de ces deux notions.

Le taux d'affectation des AP annuelles s'établit à 95 % (si l'on exclut les 28 M€ du Haut Débit, opération dont le mode de gestion a été modifié); celui des AP pluriannuelles (qui concerne les programmes gérés en maîtrise d'ouvrage directe et qui sont susceptibles d'être affectées au-delà de l'année d'origine) affiche un nouveau recul (21 % contre 35 % en 2006 et 66 % en 2005); enfin, les AE (autorisations d'engagement en fonctionnement) ont été affectées à hauteur de 83 % (contre 92 %). Le mandatement de l'ensemble de ces affectations laisse peser sur les exercices suivants un volume de l'ordre de 645 M€, soit 26 % de plus qu'en 2006 (512 M€). Enfin, l'apurement des comptabilités, correspondant à la part d'autorisations n'ayant pas donné lieu à affectation, représente près de 28 M€ en 2008.

En ce qui concerne les crédits de paiement, les dépenses ont été exécutées à 93 %, tandis que les recettes l'ont été à 94 %. Le résultat à la clôture s'établit à 23,1 M€, auxquels s'ajoute le résultat des budgets annexes, soit un total de 29,7 M€.

L'analyse financière de l'exercice 2007 fait ressortir trois éléments majeurs :

- **Un essoufflement des recettes de fonctionnement conjugué à une progression des dépenses** qui se rigidifient conduisent à infléchir l'épargne brute. Entre 2006 et 2007, on enregistre 61,3 M€ de plus en dépenses de fonctionnement. Plus de la moitié (32,8 M€) provient des dépenses obligatoires à contrainte forte (financement du SDIS, allocations RMI, APA ou PCH, hébergements ...); 8,6 M€ concernent les dépenses obligatoires pour lesquelles la Collectivité définit le niveau de service qu'elle entend rendre à la population (transports, insertion, fonctionnement des collèges, notamment); les politiques volontaristes (subventions) participent pour 3 M€ à l'augmentation globale et, enfin, les dépenses de moyens se sont accrues de 17,4 M€, dont 17 M€ au titre de la gestion des personnels eu égard à la prise en charge des personnels transférés (TOS et DDE). Face à ces dépenses qui évoluent globalement de 7 %, les recettes de fonctionnement ne progressent que de 3,7 % : les dotations de l'État augmentent faiblement (+ 1 %); la participation au financement des transferts est alimenté par des ressources peu dynamiques (CNSA pour l'APA et la PCH, TIPP pour le RMI et TSCA pour la dernière vague de transferts), à telle enseigne que l'Observatoire d'Evaluation des transferts de compétences et des nouvelles charges, réuni le 2 Juin dernier, a évalué à 109 M€ la charge nette non compensée entre 2004 et 2007, dont 40 M€ sur le seul exercice 2007. Le rendement des droits de mutation, avec 182 M€, poursuit sa tendance haussière, bien que de façon plus modeste

qu'auparavant. Le produit fiscal direct, sous l'effet d'un ralentissement dans la progression des bases et du plafonnement de la TP à la valeur ajoutée, marque le pas (+ 4 %) par rapport à l'an dernier (8,5 %). Dans ces conditions, l'épargne nette dégagée s'établit à 151,7 M€ (soit - 12 %).

- Une réalisation de nos dépenses d'investissement perturbée par des facteurs divers (problèmes fonciers, appels d'offre infructueux) a entraîné une réalisation minimale du programme d'emprunt. Malgré une hausse des subventions d'équipement et des crédits concernant les bâtiments (extension de l'Hôtel du Département, par exemple), les opérations relatives au patrimoine départemental sont en net retrait par rapport à 2006 (110 M€ ont été dépensés contre 135 M€ l'an passé). De ce fait, 5 M€ d'emprunt seulement ont été mobilisés en 2007, ce qui place la Gironde à contre-courant des autres départements qui ont, eux, renoué avec l'endettement. Les marges de manœuvre sont donc préservées, même si elles reposent sur des bases fragiles (droits de mutation et pression fiscale).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Le budget du Département est bâti en autorisations de programme et crédits de paiement, donc il est logique que l'analyse à posteriori de son exécution s'articule sur ces deux volets AP et CP. Pour 2007 le taux d'affectation des autorisations de programmes annuelles s'établit à 95 %, ce qui est un chiffre relativement bon. On doit tenir compte du fait qu'il y avait 28 M€ d'autorisations de programmes, qu'il faut retirer puisqu'ils étaient consacrés au haut débit, et vous le savez, nous recherchons au travers du Syndicat Gironde Numérique une formule de partenariat qui nous fera supprimer cette inscription, du moins à ce niveau. Les autorisations de programmes pluriannuelles, c'est-à-dire celles qui ont trait à des maîtrises d'ouvrage directes départementales sur son patrimoine, je vais vous en donner une illustration. Christian Gaubert a fait un rapport tout à l'heure, bâtiments départementaux, budget supplémentaire 2 M€ à peu près d'autorisations de programmes, 4 M€ de crédits de paiement. Ce qui veut dire que lorsqu'on inscrit des autorisations de programmes et si on n'a pas une maîtrise de leur affectation et de leur engagement, tout temps d'immobilisation des autorisations de programmes peut se traduire un jour par une accélération des réalisations qui n'étaient pas prévues en financement par crédits de paiement et désorganiser la structure budgétaire. C'est la difficulté de ces maîtrises d'ouvrage directes avec des autorisations de programmes forcément pluriannuelles, avec les lenteurs inhérentes aux difficultés pour les études, pour les acquisitions foncières, pour les conventions à passer avec les partenaires. Bref les AP pluriannuelles qui concernent les programmes gérés en maîtrise d'ouvrage directe peuvent être affectées au-delà de l'année d'origine, tandis que pour les autres, toute autorisation de programme qui n'est pas affectée dans l'exercice est annulée en fin d'exercice, quitte à être réinscrite si nous décidons de poursuivre le programme, elles sont en recul dans leurs affectations, et ce recul est significatif et je voudrais insister là-dessus. En 2005, on avait affecté 66 % des autorisations de programmes pluriannuelles, 35 % en 2006, et 21 % seulement en 2007. Le résultat, c'est que ces reculs, qui sont le résultat des difficultés inhérentes aux études ou aux décisions d'implantation de tel ou tel équipement, de décisions

d'attribution de terrains et aux conditions d'aliénation du terrain, ralentissent les affectations d'autorisations de programme et constituent incontestablement une contrainte.

Je reviens quelques instants sur le débat de ce matin. C'est extraordinaire de vouloir, pour être dans la régularité la plus parfaite de la M52, comme le dit la Chambre Régionale des Comptes, dégager les inscriptions d'autorisations de programmes suffisamment tôt pour que les inscriptions de crédits de paiement viennent s'articuler en parfaite connaissance de cause. Mais lorsqu'on décide une programmation pluriannuelle des investissements, une PPI, sur les routes par exemple, que vous savez, et Monsieur le Préfet est venu le démontrer dans cette salle il y a quelques années, qu'entre le moment où vous prenez la décision de faire, et vous inscrivez les premières autorisations de programmes, et le moment où vous avez quelques chances d'inaugurer et de mettre en service les travaux, je parle dans le domaine routier, il faut trois ans à trois ans et demi. Et le résultat, c'est qu'au moment où vous faites les estimations, vous ne savez pas comment vont évoluer les marchés. A titre d'exemple, et Jean-Jacques Paris le disait tout à l'heure, la direction des infrastructures qui va réaliser cette année pratiquement à 97 % le programme que nous avons prévu, budgété en 2008, nous a rendu au BS 2,9 M€, tout simplement parce qu'après l'arrêt du tramway il y a eu une décompression au niveau des entreprises dans les plans de charge, et on a assisté à une concurrence un peu rude, qui fait qu'il y a eu diminution sur le montant des travaux routiers, ce qui n'a pas été vrai dans le bâtiment. Et quand vous prévoyez cela, une PPI, et qu'elle peut se dérouler sur trois années, vous êtes tributaire d'événements que vous ne maîtrisez pas. Si vous y ajoutez l'inflation, qui s'est réveillée, qui peut modifier le niveau des crédits de paiement que vous aurez à inscrire, si vous y ajoutez les difficultés procéduraires des commissions d'appels d'offres, des rigueurs de contrôle, des difficultés pour obtenir que la concurrence s'exerce normalement, vous vous apercevez qu'il y a un décalage très important, non seulement au niveau de l'affectation des autorisations de programmes, mais aussi de l'estimation des autorisations de programmes dans les deux sens. Et il faut bien à ce moment-là, au moment où l'on engage les travaux et où l'on met les crédits de paiement, revoir avec précision l'inscription d'autorisations de programme, qui est effectivement très rapprochée des inscriptions de crédits de paiement, n'en déplaise à la Chambre. Mais jusqu'à maintenant, ou nous sommes complètement bornés ou nous n'avons pas trouvé la possibilité de faire autrement. La différence entre ceux qui contrôlent et ceux qui font, c'est qu'il y en a qui ont les mains dans le cambouis et qui subissent les événements, il y en a d'autres qui se contentent de les juger.

Le mandatement de l'ensemble de ces affectations d'autorisations de programmes pluriannuelles, aujourd'hui, fait apparaître que nous avons 645 M€ d'autorisations de programmes pluriannuelles en portefeuille. On peut dire que ce n'est pas grave, sauf qu'à partir du moment où ces autorisations de programmes sont logiquement à la disposition des services, qui sont autorisés à lancer les études, éventuellement à lancer les travaux après passage en commission permanente, si elles accélèrent le processus de réalisation, on peut toujours rêver, et qu'elles mobilisent d'un seul coup ces 645 M€, cela représente à peu près trois années de crédits de paiement, c'est-à-dire trois années d'investissements qui sont comme cela en portefeuille dans la nature et qui nous donnent quelques difficultés pour la gestion. Donc grosse préoccupation, ce n'est pas une exclusivité du Conseil Général de la Gironde, en terme de gestion des autorisations pluriannuelles. On est en train de travailler au niveau du comité de direction générale, mais on recherche des solutions qui permettront peut-être d'améliorer, mais en tout cas pas d'avoir des solutions définitives.

En ce qui concerne les crédits de paiement sur l'exercice 2007, puisque ce n'est pas vous faire une confiance que les chiffres du compte administratif sont rigoureusement identiques à ceux du compte de gestion du payeur départemental, tel que nous venons de l'adopter. les dépenses ont été effectuées à 93 %, les recettes à 94 %, si bien que l'exercice 2007 se traduit par un résultat de clôture, un excédent de clôture disponible de 23.1 M€. auxquels s'ajoute bien entendu le résultat des budgets annexes.

L'analyse financière de l'exercice 2007 fait ressortir trois éléments majeurs. Un essoufflement des recettes de fonctionnement et j'ai les chiffres du mois de mai. En 2006, janvier à mai, progression des droits de mutation 7 %. En 2007 janvier à mai progression de 5 %, seulement sur cinq mois de l'année. Je rappelle que l'année dernière nous étions déjà à la moitié de la progression de l'année précédente. Donc, les droits de mutation continuent de progresser, mais on va vers une ligne plane. Essoufflement des recettes de fonctionnement qui se conjugue à une progression des dépenses qui se rigidifient et qui conduisent à infléchir l'épargne brute. Entre 2006 et 2007, on enregistre en dépenses de fonctionnement 61,3 M€ de plus. Plus de la moitié de cette augmentation, 32,8 M€, provient des dépenses obligatoires à contrainte forte. Vous savez dans la classification de nos dépenses, les quatre catégories, c'est la première catégorie : dépenses obligatoires à contrainte forte. Ce sont les dépenses RMI APA, et puis ce sont les dépenses relatives au SDIS. Un mot là-dessus, sans polémiquer. La participation du Conseil Général de la Gironde au budget du SDIS, au moment de la départementalisation, et la négociation qui s'était ouverte avec la CUB faisait apparaître que sensiblement au bout de deux ans, c'est ce qu'on avait voulu, il y avait parité entre la participation du Département et la parité des établissements publics et des communes, c'est-à-dire les communes, la CUB, la COBAS, etc., 50/50. Depuis le décret de 2003, qui a décidé que les participations des communes et EPCI ne progresseraient plus que du taux de l'inflation, qui était évalué par la loi des finances pour 2007, à 1,6 % - on en est loin pour cette année -, le budget du SDIS, lui, est composé à 82 % de masse salariale, l'autre gros point étant les amortissements des investissements pour renouveler les investissements sur les provisions qui sont faites sur l'exercice. Une masse salariale qui, au SDIS, comme dans toute collectivité, avec des régimes indemnitaires différents et plus avantageux d'ailleurs, subit le fameux GVT, l'indice glissement vieillesse technicité, qui est environ de 4,5 %. Le résultat, si vous avez un budget de 180 M€, dont 140 M€ subissent une augmentation de 4,5 %, le GVT sur la masse salariale, le résultat est que le budget du SDIS en dépenses augmente grosso modo de 4,5-5 %. Sauf que cette augmentation est supportée presque exclusivement par le Conseil Général et qu'elle s'applique sur une participation qui représente la moitié du contingent des collectivités. Le résultat c'est que lorsque le SDIS augmente son budget de 4,5 %, la participation du Département augmente de 8 à 9 %.

Alors l'an dernier, au moment où l'on a adopté une motion pour demander au Gouvernement de revoir ce mode de calcul qui est inique - on est parmi les quatre ou cinq départements qui ont des SDIS très importants, eu égard au massif forestier -, nous avons dit on va marquer un temps d'arrêt, le SDIS nous avait demandé 70 M€, l'année avant on était à 62 M€, et l'année dernière il nous demandait 8 M€. Nous mettons 4 M€, on est à 74 M€, parce que ce budget est voté très tôt avant de connaître l'évaluation des résultats de l'exercice en cours qui va dégager un excédent peut-être, et cet excédent on le récupérera, à charge pour nous de nous engager, s'il y a un incident pendant l'été qui est très coûteux, une catastrophe, etc., de trouver les moyens sur des dépenses exceptionnelles, de combler ce différentiel que le SDIS ne sera pas en mesure de combler. On a donné 4 M€, on a porté notre participation du SDIS à 74 M€, et le SDIS, s'il n'y a pas de catastrophe cet été, va boucler

juste. On a fait un coup de force vis-à-vis du pouvoir, puisqu'on avait réparti le budget en honorant les dépenses de personnel et en n'honorant pas les amortissements au niveau où ils aurait dû l'être sur les investissements, ce qui nous a valu d'être traduits par le représentant de l'Etat devant le Tribunal Administratif, et d'être sommés de refaire un budget pour intégrer les amortissements. Mais il fallait faire le coup de force, c'est-à-dire dans le même temps où l'Etat fait une loi qui impose aux départements de supporter la quasi-totalité de l'augmentation, sans le dire, il s'empresse de rappeler la régularité comptable et de dire de financer les amortissements. Cela veut dire que nous payons des deux côtés. Et cette année 2008 avec les 4 M€ de dotation on est à 74 M€, le SDIS va passer, s'il n'y a pas d'incident grave cet été, tout simplement parce qu'on a récupéré en excédent disponible sur l'exercice 2007 un peu plus de 2 M€, c'était la provision pour les incidents, ce qui fait que la dotation 2008 en réalité aura été de 4 M€ plus ces 2 M€ d'excédent disponible, soit 6 M€.

On est en train de construire notre budget, et ce n'est pas dévoiler un secret, sur des hypothèses qui tiennent compte de la situation économique, de l'inflation, de l'évolution des dotations de l'Etat, et on est parti sur une hypothèse de 4,5 % sur le budget des pompiers, alors que le Colonel Decellières, Directeur départemental, que l'on va rencontrer prochainement, lui est obligé de construire son budget pour tenir compte du GVT et des dépenses obligatoires sur une hypothèse de 6 % pour le budget du SDIS, qui se traduit pour la participation du Département entre 8 et 10 M€, alors que nous avons prévu 5 M€, si bien que cela posera des difficultés. Mais voilà la problématique exacte du SDIS. Je redis, pardon Yves D'amecourt, que la difficulté n'est pas née de la départementalisation, on le savait, mais jusqu'en 2003, application 2003, et comme l'année 2002 au plan politique est au moins partagée en responsabilité, si je me souviens bien, mais peu importe, tout s'est déclenché dans le dérapage à ce moment-là, parce qu'à partir du budget 2003, alors que l'évolution du budget des pompiers était de l'ordre de 4 à 5 %, jusqu'à 6 %, la participation de la moitié, CUB, COBAS, communautés de communes, communes, ne bougeait que du taux de l'érosion monétaire et la différence était comblée par le Département. Voilà pourquoi on est passé d'une participation qui était en 2003, si je me souviens bien de 56 M€, à une participation annuelle au budget des pompiers qui va friser les 80 M€. Je signale que tout en reconnaissant la nécessité pour le SDIS de faire face à ses missions et de s'équiper, mais chaque fois qu'on laisse le Département seul pour payer ce différentiel, et le différentiel vous le voyez est de l'ordre de 7 à 8 M€ d'une année sur l'autre, cela veut dire que tous les deux ans on consacre la somme nécessaire pour construire un collège au financement du SDIS, mais tout seul. Cela pose quand même quelques questions !

Donc ces dépenses obligatoires représentent l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2007, cependant que d'autres dépenses sont aussi obligatoires, mais nous en avons la maîtrise et nous définissons le niveau de service auquel on entend aboutir et rendre à la population, je pense aux transports, à l'insertion, au fonctionnement des collèges. Ces politiques ont demandé une augmentation de crédit de 8,6 M€, vous avez tous ces chiffres dans les rapports qui ont été distribués.

Un mot sur la gestion des personnels et TOS. Il faut revenir sur les choses et les voir calmement. La M 52, dispositif comptable sur laquelle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est étayé, a été publié en 2004. Sur un rapport des comptes de 2001 à 2006, la M 52 mise en place et les textes et documents sortis en 2004, on avait un an pour mettre en place cette procédure, et deux ans après exactement on est apprécié dans notre gestion sur l'application de la M 52. C'est trop facile. Si vous voulez un autre exemple, je l'ai cité ce

matin à plusieurs collègues. On attend depuis onze mois le décret définissant la composition des conseils d'administration, non plus des OPAC, il vont s'appeler maintenant OPH, offices publics d'habitat. Tous les bailleurs sociaux attendent cela, parce qu'on n'a pas pu installer les nouveaux conseils d'administration. Le décret est sorti au journal officiel hier matin 25 juin. Ce décret prévoit que les assemblées délibérantes doivent désigner le nombre des membres du conseil d'administration des OPH, le nombre de délégués du Conseil Général, le nombre des personnes qualifiées. Ce décret publié au journal officiel du 25 juin ose écrire : "les décisions des collectivités des assemblées délibérantes devront être communiquées avant le 3 août, faute de quoi c'est le Préfet qui désignera". Je dis bravo pour cet autoritarisme gratuit. Voilà encore une illustration de la façon dont on nous gouverne !

Dépenses donc qui ont évolué de 7 % alors que nos recettes de fonctionnement, effet de ciseau, on l'avait dit, 3,7 % seulement. Alors participation au financement des transferts, alimentée par des ressources peu dynamiques, c'est peu de le dire, CNSA pour l'APA. Un mot là encore. Je n'ai jamais dit en ce qui me concerne, et vous l'avez reconnu, que la loi avait écrit 50 % de couverture par l'Etat du montant de l'APA versée. Le seul problème, c'est que pour la première année d'encaissement qui était 2002, l'APA a été couverte à 49,1 %, et que pour l'année 2007 elle a été couverte à 30,1 %. Ce n'était pas écrit mais pour nous c'est subi.

Les ressources peu dynamiques, la TIPP on en a parlé ce matin je n'y reviens pas, vous savez ce que cela donne, sauf qu'une fois encore la TIPP est gelée à 103,3 M€, et que le coût du RMI ne tend pas à diminuer, mais là je vous renvoie au constat unanimement fait à l'observatoire du transfert de compétences.

Les droits de mutation, on en a parlé aussi, 182 M€. Vous m'avez d'ailleurs entendu le dire dans chaque débat, dans notre crise collective exprimée ou pas contre ces transferts abusifs et de progression de nos dépenses, il y a un élément beaucoup plus dangereux, c'est que la progression du revenu des droits de mutation est telle qu'elle occulte complètement le poids des transferts. Et le jour où les droits de mutation vont ralentir ou s'affaiblir, on va prendre de plein fouet le poids des transferts. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui on voit nos droits de mutation progresser encore, cependant que les taux de couverture des dépenses obligatoires augmentent ainsi dans une même mesure. Soyons objectifs Yves D'amecourt, quand l'Etat nous verse pour compenser les transferts de la TIPP, il nous transfère une taxe dont il bénéficiait et qu'il nous attribue pour compenser les charges qu'il nous attribue. Mais les droits de mutation sont une taxe payée depuis toujours par les auteurs d'aliénation sur les transactions qui va aux collectivités comme la nôtre ; ce système a toujours existé. Par conséquent, on ne peut pas dire que les droits de mutation sont là pour compenser les charges non transférées. Les droits de mutation existaient. La TIPP a été transférée, pas suffisamment par rapport à la dépense. Mais ces droits de mutation il ne faut pas les considérer comme un abandon par l'Etat de recettes. Ce sont des recettes qui existaient. Le problème c'est qu'elles ont progressé tellement qu'elles ont masqué les conséquences lourdes des charges de ces transferts.

Le produit fiscal direct on est légèrement en dessous des taux moyens nationaux. Ce n'est pas un titre de gloire, on a beaucoup d'inquiétudes, sur tous les bancs de cette assemblée, et j'ose même dire sur ceux du conseil municipal de Bordeaux et de la CUB, quant au devenir de Ford, aux conséquences sur la taxe professionnelle sur l'emploi aussi et sur la situation sociale.

Malgré une hausse, les opérations relatives au patrimoine départemental, on en parlait avec Christian Gaubert, régressent, ce qui fait qu'en 2007 je vais vous renvoyer au constat qui allait jusqu'à 2006 lui, sur la période 2004/2006, 12 M€ d'emprunts seulement, et 5 M€ sur l'année 2007. Voilà l'endettement que nous avons fait. Pourquoi ? Parce que justement les droits de mutation, ce qui nous reste quand on a compensé les transferts, nous a permis d'améliorer l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement. Nos investissements se sont ralentis, même s'ils sont encore à un niveau intéressant, mais il faut faire attention au rythme des réalisations. Si bien que l'on a pu, en maintenant l'épargne brute, en utilisant à cela le surplus des droits de mutation, en particulier, on a pu non seulement maintenir le niveau d'investissement mais ne pas nous endetter. Pour cette année encore, on a réussi à faire l'opération double volet, sans emprunt, sans augmentation de fiscalité. Je ne me suis jamais engagé à vous proposer la même chose sur plusieurs années. Voilà Monsieur le Président la situation à l'issue de l'exercice 2007.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Merci à Yves Lecaudey, notre rapporteur, de cette présentation du compte administratif, les dépenses et les recettes pour l'exercice 2007. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce compte administratif ?

Yves D'AMECOURT :

Je ne serai pas très long parce que l'on a débattu de tout cela ce matin, mais comme Yves Lecaudey est revenu sur les discussions et que ce matin il a été dit que j'étais malhonnête intellectuellement, je voudrais simplement confirmer les chiffres que j'ai donnés ce matin. En cumulé, les droits de mutation ont augmenté de 178 M€ depuis 2004, tandis que les charges transférées ou dites tranférées ont augmenté de 108 M€. On verra bien l'avenir des droits de mutation. Mais dans cet intervalle de temps 70 M€ sont rentrés dans les caisses du Conseil Général. C'est le petit mot que je vous ai envoyé, et on pourra en rediscuter en commission des finances. Donc l'imbécile qui regarde le doigt finalement regardait peut-être la lune. On en reparlera.

Pour ce qui est du compte administratif, c'est une photo, donc on votera pour la photo sans ambiguïté. Merci beaucoup.

Jean-Jacques PARIS :

Un petit commentaire très bref si vous permettez. Personne ne peut nier que les transferts de charges ont un impact fort sur nos collectivités, et même si tout n'apparaît pas aujourd'hui de par l'évolution des impôts indirects, chacun le sait, et pas que dans ce Département, que l'impact des transferts va se faire sentir de plus en plus lourdement. C'est une réalité. Pourquoi ? Parce que nos dépenses de fonctionnement deviennent de plus en plus obligatoires et laissent de moins en moins de marge, compte tenu que l'on devient un prestataire d'allocations sur une bonne partie de nos politiques. Deuxièmement, parce que les dotations de l'Etat dans le budget continuent de baisser, elles passent de 20 à 18 %. Que la part de la fiscalité directe dans nos recettes continue de se compresser, et nous enlève aussi ce levier pour pouvoir nous donner de la recette, d'autant plus que les bases d'imposition restent particulièrement injustes, ce qui mérite une réforme de la fiscalité locale. Il est sûr que tout cela fait partie de sujets complexes pour notre collectivité. Il n'en reste pas moins vrai qu'il

faut aussi avoir un regard autocritique sur notre travail. Ce que l'on peut regretter, c'est que l'investissement baisse alors qu'il y a tant de besoins, qu'il faudrait pouvoir accélérer nombreux de nos programmes, et puis paradoxalement on a dépensé, on a utilisé 5 M€ d'emprunt cette année, ce qui est dérisoire. Donc en même temps, pour ne pas voir que la lune Yves d'Amecourt, on peut aussi regarder un peu le soleil, et je me dis que l'on a une marge de manœuvre encore en matière d'investissement, qu'on peut emprunter sans mettre en difficulté la collectivité locale, avec l'idée qu'il existe des taux d'intérêt encore accessibles, même s'ils se sont aggravés, et je crains que si nous attendons trop, demain nous ne pourrions même plus emprunter parce que les taux d'intérêt seront trop élevés. Donc il y a des opportunités également, et c'est la critique que je fais à nos politiques. On a passé une période de dix ans où les taux d'intérêt avaient une tendance à baisser. C'est dans ces périodes-là qu'il faut savoir étaler le financement des opérations publiques. C'est fondamental.

En tout état de cause, je pense que l'on a quand même réalisé dans cette année 2007 de bonnes choses. On a eu aussi quand même à assumer le transfert des personnels, ce qui n'était pas facile, ce qui a grossi de manière artificielle notre dépense de personnel, sans pour cela nous donner forcément tous les moyens de réaliser tout le travail de service public que l'on a à faire. Parce que l'augmentation de nos dépenses de personnel n'a pas attribué une part de budget au personnel plus importante que ce qui se passe au niveau national, puisqu'on reste grosso modo en dessous de 18 % en ratio, ce qui reste en dessous de la moyenne nationale, et qui est aussi une question que l'on doit se poser pour les années qui viennent. Bien sûr, notre groupe votera ce compte administratif, après avoir donné ces quelques commentaires.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais intervenir sur le transfert des charges de l'Etat vers le Conseil Général et dire que cela me rappelle une fable de La Fontaine. Vous savez celle des deux ânes, l'un était chargé de sel et l'autre d'éponge. L'Etat actuellement traverse d'une rive à l'autre pour aller porter son sel de l'autre côté, et chaque fois qu'il passe le sel est dissout par le flux de ce qu'il transfère et il s'allège à chaque coup, et l'âne fait le trajet en sens inverse pour le Conseil Général, mais comme il est chargé d'éponge chaque fois il absorbe ce que l'autre a laissé dans le cours de la rivière.

Et pour être clair et simple par rapport aux droits de mutation, la remarque de Yves d'Amecourt me fait penser à un joueur de loto. Parce que c'est une recette aléatoire les droits de mutation, et c'est comme si quelqu'un affichait dans son budget annuel les sommes qu'il avait gagnées au loto, en pensant que chaque année cela lui permet d'équilibrer les dépenses faites en plus, sans être certain que l'année suivante il aura la même chance au loto. Et en définitive, à force de jouer au loto, il arrive un moment où les dépenses apparaissent vraiment. Avec les indicateurs économiques actuels sur le marché de l'immobilier, je serai peut-être moins optimiste que Yves Lecaudey, je pense que l'on n'ira pas peut-être à l'étalement à l'égalité des droits de mutation, mais d'ici la fin de l'année on ira peut-être à des recettes inférieures à celles qui sont prévues. Ce ne sera peut-être pas que le cas du Conseil Général mais celui de nos propres collectivités locales, puisque nous avons également une part de nos recettes qui sont là-dessus.

Donc je crois qu'il est dangereux de bâtir une stratégie uniquement en disant qu'on a gagné au loto pendant quelques années, cela se passe bien, et donc nos dépenses obligatoires on les compensera chaque année en jouant. On pourrait inscrire une ligne de loto dans le

budget du Conseil Général et charger Yves Lecaudey d'y jouer toutes les semaines. Peut-être que cela serait plus rentable que les droits de mutation !

Yves LECAUDEY :

Je ne voudrais pas conclure en donnant l'impression que je rabâche déjà. On a pris un parti, que l'on peut contester politiquement mais que nous avons annoncé. Les droits de mutation progressent. On va les utiliser pour compenser la part des charges transférées non couvertes par les recettes transférées, pour éviter d'accentuer la pression fiscale et pour dégager le plus possible d'épargne brute pour éviter d'emprunter, dans la mesure où on arrive par cette épargne brute à autofinancer quand même nos investissements, tels qu'ils ont été faits, à 73 %. Alors on ne peut pas aujourd'hui dire qu'on n'a pas utilisé les droits de mutation pour alléger la pression fiscale puisque, la Chambre Régionale des Comptes le dit, on est en dessous de la pression fiscale habitant par rapport à la moyenne nationale. On ne peut pas dire qu'on a gaspillé ce produit et que l'on aurait pu éviter de faire des emprunts, puisque les emprunts, je vais même vous faire une confidence, on a dit 5 M€ pour 2007 et je pense, je le regrette, que l'on ne mobilisera pas d'emprunt en 2008, sauf si l'on avait une accélération que je saluerai comme elle le mérite dans les investissements. Je rappelle que l'on avait voté pour équilibrer le budget par rapport à nos prévisions 213 M€ d'emprunt. Le résultat là-dessus, je m'adresse à Yves d'Amecourt, problème de sémantique, à qui j'ai dit exactement ce matin intellectuellement malhonnête, en insistant sur le "intellectuellement" et pas sur l'aspect malhonnête, ce n'est pas cela le sens de mon intervention. Je maintiens mon propos, mais avec cette atténuation sémantique à laquelle je tiens.

Jean-Jacques Paris, c'est extraordinaire les amis, mais notre difficulté c'est de réaliser les investissements au taux où nous le souhaiterions, à tel point qu'aujourd'hui on couvre les investissements pratiquement par la capacité d'autofinancement, par l'épargne. Pourquoi voulez-vous que j'emprunte alors que les investissements que nous voulions faire sont payés ? Et je préférerais en payer davantage. Quand je dis "je" c'est un "nous" collectif qu'il faut entendre. Sans compter que les taux, vous le savez, il y a un an on était encore à 4,60 %, on est plutôt à 5,10 % maintenant, et il n'y a pas un organisme bancaire aujourd'hui qui vous propose strictement du taux fixe. S'il vous propose du taux fixe il le chiffre, il le marge, sinon il propose des produits structurés, en jouant sur des couvertures de risques pour lesquelles vous devez vous assurer, avec des risques qui sont quelquefois accentués suivant la nature du produit de couverture que vous souscrivez, si bien qu'aujourd'hui vous avez un taux effectif global d'emprunt qui est plus près de 5,5 – 5,60 % que des 4,60 %. On a pris un point pratiquement sur les emprunts. Et si on avait emprunté Jean-Jacques Paris, on aurait emprunté et on aurait un excédent disponible supérieur à celui qui est, 25 M€, que je trouve déjà trop élevé, tout simplement parce que nos investissements, c'est là qu'il faut se poser la véritable question, n'avancent pas au rythme où nous le souhaiterions, compte tenu des processus administratifs, compte tenu des obstacles que nous rencontrons. Songez, et je ne fais pas un procès, qu'avec les difficultés pour la maîtrise foncière, pour le choix des implantations, pour la négociation avec l'Inspection Académique, la ligne budgétaire des collèges a réimputé, a rendu au budget général 32 ou 33 M€ en 2007 et 25 M€ cette année, tout simplement parce que les acquisitions foncières, les choix, les problèmes de démographie, enfin c'est ce que Alain Marois nous explique, cela ajoute. Si bien qu'aujourd'hui cela accentue encore le décalage entre les autorisations de programmes pluriannuelles et les crédits de paiement à inscrire. Cela fait partie de toutes ces difficultés. En clair, et c'est pour cela que ce matin je râlais un peu, parce que la situation est saine, la Chambre l'a écrit, on le savait, mais elle est

fragile suite à des opérations sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise ni en recette aux droits de mutation, ni en dépenses au niveau des charges transférées et des charges nouvelles, dans un contexte économique fragile lui aussi. Alors nous dire que la santé financière du Département est saine, si cela n'était pas le cas on le saurait, le payeur nous l'aurait dit. Je lui fais confiance. Mais en même temps on est en permanence sur le qui vive, parce qu'on reçoit des à-coups dans nos structures budgétaires non prévisibles et sans possible maîtrise, et on va être comme cela encore pendant des mois. Le résultat c'est qu'on va faire. Je pense, beaucoup plus de décisions modificatives qu'on ne le faisait, tout simplement pour adapter en permanence, et Dieu sait que j'étais de ceux qui voulait aller vers le budget unique. Aujourd'hui, cela va devenir de plus en plus difficile pour nous adapter en permanence, éviter d'emprunter trop tôt et trop, surtout dans la situation actuelle, mais maîtriser nos recettes et les analyser par anticipation. Comme c'est un exercice très intellectuel, ceux qui nous contrôlent n'ont pas l'occasion de l'apprécier, peut-être parce qu'ils ne sont pas habitués à ce genre d'exercice.

DECISION : LE COMPTE ADMINISTRATIF ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT :

Je suis très heureux et je remercie chacune et chacun d'entre vous, très sportivement.

**AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES COMPTES ANNEXES**

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

L'affectation des résultats est l'acte par lequel l'Assemblée délibérante se prononce sur l'utilisation qu'elle souhaite faire de l'excédent de fonctionnement dégagé de la gestion de l'exercice précédent. Cette affectation obéit toutefois à certaines règles : priorité doit, en effet, être donnée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; le solde, en tout ou partie, peut servir soit à financer des dépenses de fonctionnement, soit être affecté à l'investissement.

Il nous est proposé :

- d'affecter à l'investissement la totalité des résultats d'exploitation 2007 de la Caisse Auxiliaire Départementale des Prêts Immobiliers,
- d'affecter à l'investissement une partie des résultats d'exploitation 2007 du Budget Principal (à hauteur de 129,4 M€),
- de ne pas procéder à l'affectation des résultats 2007 issus de la gestion du Domaine Départemental Gérard Lagors et du Laboratoire Départemental (montants négligeables), de la Direction des Transports Maritimes qui conservera ainsi des marges de manoeuvre en fonctionnement afin de faire face à l'option de crédit-bail retenue au lieu de l'acquisition du second navire, et du Centre Départemental Enfance et Famille (pas de besoin en investissement). De même, il n'y a pas lieu à affectation pour le compte annexe "Centres de Ressources" qui présente un déficit d'exploitation en raison de la non réalisation de la subvention d'équilibre.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**BILAN DES GARANTIES ET CAUTIONS D'EMPRUNT
EXERCICE 2007**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Les interventions économiques et sociales du Département peuvent prendre diverses formes, et notamment les aides indirectes, au chapitre desquelles on compte les garanties ou caution d'emprunts destinés à financer des opérations ayant un intérêt départemental.

Une nouvelle politique en faveur du logement social a été mise en place en 2007 : la garantie est accordée aux bailleurs sociaux en contrepartie d'une réservation de 20 % de logements par opération.

Au 31 décembre 2007, la dette garantie par le Département représente un encours de 783 M€ (+ 8,7 %) et un volume d'annuités de 53 M€ (- 3,3 %). L'encours est concentré (92 %) sur le logement social, suivi de très loin par le secteur sanitaire et social (6 %) et divers secteurs (agriculture, tourisme... : 2 %).

Pour le seul exercice 2007, 115 M€ d'emprunts ont été garantis, répartis ainsi :

- 101 M€ dans le secteur du logement social, contribuant au financement de 1 393 logements neufs ou réhabilités,
- 14 M€ dans le secteur sanitaire et social (extension d'établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes, reconstruction d'un centre d'hébergement d'urgence, extension d'une unité d'hébergement pour personnes handicapées mentales et équipement d'une maison de retraite).

Aucune mise en jeu n'a été appelée en 2007, les secteurs offrant le plus de risques faisant l'objet d'un suivi financier de la Direction des Finances.

Le rapport des annuités (dette propre et dette garantie) sur les recettes de fonctionnement sert à mesurer la part de risque prise par la Collectivité : à ce titre, la Gironde, avec 8,1 % reste très en deçà du maximum autorisé (50 %), ce qui laisse quasiment intactes nos marges de manœuvre en la matière.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

Le bilan des garanties d'emprunt est un exercice annuel, compte-rendu à l'assemblée délibérante à la fois des garanties accordées et des éventuelles mises en jeu de ces garanties, puisque les interventions économiques et sociales du Département peuvent prendre diverses formes, dont, au titre des aides indirectes, celles qui concernent les garanties ou les cautions d'emprunts, pour définancer des opérations d'intérêt départemental.

Vous savez qu'en 2007, on a mis en place une nouvelle politique en faveur du logement social, avec un développement sur le régime et les conditions d'obtention de la garantie départementale sur le financement des logements sociaux. La garantie est accordée aux bailleurs sociaux, en contrepartie d'une réservation de 20 % de logements adaptés par opération. Au 31 décembre 2007, la dette garantie par le Département représente un encours de 783 M€. Cela peut paraître énorme, mais elle a crû de 8,7 % ; cela représenterait un volume d'annuités garanties de 53 M€. Encore faut-il savoir que l'encours de ces garanties est concentré à 92 % sur le logement social et que la garantie accordée sur le logement social est accompagnée d'une garantie hypothécaire sur le patrimoine ; par expérience, nous savons que le risque est très limité. C'est d'ailleurs extraordinaire, le risque est limité, ces organismes dépendent pour beaucoup du Département et les prêteurs, la Caisse des Dépôts, continue d'exiger ces garanties ; c'est la rupture qui ne s'est pas faite, dirons-nous. 115 M€ d'emprunts ont été garantis en 2007, dont 101 M€ pour le logement social, et 14 M€ dans le secteur sanitaire et social, essentiellement les maisons de retraite, les Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, les centres d'hébergement. Aucune mise en jeu de garantie n'a eu lieu en 2007. Bien entendu, les directions des finances et de la qualité de gestion suivent à longueur d'année l'évolution de ces garanties au travers du budget des organismes qui nous sollicitent. Le rapport des annuités, dettes propres et dettes garanties rapportées aux recettes de fonctionnement, sert à mesurer la part de risque de la collectivité, et à ce titre la Gironde est à 8,1 %, très en deçà du maximum autorisé par les textes, qui est à 50 %. Donc nos marges sont intactes pour suivre les garanties d'emprunt, en particulier pour accompagner la politique du logement social que nous avons décidée.

Jean-Jacques PARIS :

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'on a accordé nos garanties d'emprunt pour 1393 logements locatifs auprès des bailleurs sociaux, mais je trouve un peu regrettable c'est que cela n'a permis de financer que trois PLAI et d'un autre côté 230 PLS. Tout le monde connaît les différences. Je trouve que c'est dommage que l'on n'engage pas mieux notre politique sociale pour peser dans l'autre sens. Voyez ce que je veux dire.

Gilles SAVARY :

Cela ne devrait pas être possible, sauf à ce qu'on liquide le passé, c'est-à-dire l'année 2006. Mais à partir de 2007 il y a au moins 5 % des logements de chaque programme, ce n'est pas énormément 5 %, qui doivent faire l'objet de PLAI. Mais je dois avouer qu'il y a une résistance féroce contre le PLAI, et il faut que cette résistance cesse. On a des gens qui sont de plus en plus précaires qui ne rentrent que dans le PLAI. On le diabolise ! Aujourd'hui 70 % de la population est éligible au PLUS, c'est presque les classes moyennes ; donc il faut vraiment faire du PLAI. J'ajoute que sur la CUB l'accord que nous avions était que nous ne financions que le très social, logement d'urgence et PLAI, et la CUB n'a pas mis les mêmes conditions

que nous, c'est une des difficultés. Et donc, on l'avait dit plusieurs fois Jean-Jacques Paris, on ne peut pas imposer que du PLAI dans les zones rurales pour inciter à ce que les gens pauvres, parlons simplement, y aillent, dès lors que la CUB ne fait pas le même effort pour les fixer dans l'agglomération. Il faut quand même tenir bon, car du coup les obligations qui ont été posées par le Département sont en train de faire école, et exercent une pression très forte sur la CUB, y compris via les services de l'Etat qui demandent à la CUB aujourd'hui de poser les mêmes conditions que les conditions départementales. C'est le talon d'Achille de notre dispositif, parce que l'on ne maîtrise pas la CUB, et du coup il ne faudrait pas que ce que l'on disait ce matin sur le fait d'inciter les pauvres à aller à l'extérieur fonctionne par le fait que nous ne ferions une offre pour les pauvres qu'à l'extérieur de la CUB. C'est un sujet considérable, c'est dommage que Michel Duchêne ne soit pas là, lui qui nous assène une leçon tous les quarts d'heure, parce que là il trouverait à être utile à la CUB.

Yves LECAUDEY :

Pour répondre à Jean-Jacques Paris, vous pouvez être étonné effectivement de voir le nombre de PLS, mais il faut savoir que dans le PLS vous avez toute la dotation au logement intégrée dans les programmes des Ehpad, les maisons de retraite, et grosso modo sur les 200 et quelques, il y en a 100 ou 130 qui doivent relever de ce dispositif-là. C'est le type de financement fixé par l'Etat, et pour le reste si on fait du PLS c'est parce que l'Etat nous dote en PLS. On a ralenti, cela peut favoriser la mixité sociale, on le cherche, mais beaucoup de nos programmes PLS sont à l'intérieur des programmes de maisons de retraite, de foyers d'hébergement ou de foyers occupationnels.

Jean TOUZEAU :

Pour aller dans le droit fil de ce que disait Gilles Savary, je pense que ce que Jean-Jacques Paris évoquait en ce qui concerne les PLAI, ils doivent être des PLAI adaptés, c'est-à-dire la prise en compte dans le PLAI ou du handicap ou des logements nécessitant une configuration particulière, ce qui à mon sens doit être dissocié de l'approche par revenu qui est une priorité départementale, et qui doit l'être partout. Puisque ce que l'on observe aujourd'hui dans la production de logement que l'on baptise social, où on mélange le PLS le PLAI et le PLUS, ce qui manque le plus est une production de logement pour les revenus modestes. Tant est si bien que dans les réflexions qui sont mises en avant, il serait même judicieux de proposer à l'Etat la mise en place d'un PLUS à loyer minoré, permettant ainsi aux familles qui ont des revenus un peu en dessous du PLUS, et très éloignés du PLS, d'accéder au logement, dans la mesure où, par ailleurs, il y a eu deux ou trois événements majeurs qui viennent en très peu de temps ainsi perturber ce dossier de production de logement. En tout premier lieu le déplafonnement dans le parc HLM conduit à une certaine paupérisation à nouveau du parc HLM, d'ailleurs tout à fait contradictoire avec les objectifs de mixité sociale proposés et portés par le Gouvernement. Et surtout un élément majeur, c'est l'échec du De Robien, qui a fait vraiment un mal considérable dans tous les territoires, en CUB ou hors CUB, puisqu'on commence à observer d'ailleurs dans un certain nombre de villes, j'allais dire de villages girondins également, les effets néfastes du de Robien, qui aujourd'hui est inaccessible. J'ai appris que des villages se sont lancés d'une façon aventureuse dans ce dispositif. Tout à fait dans le droit fil de ce qui vient d'être mis en avant, je crois qu'il y a une nécessité aujourd'hui d'évaluer, et surtout de se mobiliser sur la production de cette offre de logement correspondant aux ressources de nos administrés. Nous aurons sans doute l'occasion d'en débattre, dans le cadre du débat de fond sur ces politiques du logement, la

première préoccupation est une préoccupation du foncier bien sûr, et c'est pour cela que le Président Philippe Madrelle a souhaité porté un établissement public foncier départemental, outil sur lequel il y a des réticences d'un certain nombre de maires, et je le regrette profondément, à l'intérieur de la CUB, alors que c'est un outil qui peut nous permettre d'être encore plus opérationnels pour la production de ce logement à dimension sociale.

Michel DUCHENE :

Pour répondre à mon collègue Gilles Savary, je ne me permets pas de vous donner des leçons, je fais un certain nombre de propositions. Cela n'est pas une leçon mais juste un rappel historique. C'est sous le Gouvernement Jospin que c'est construit le moins de logements, en particulier de logements sociaux. Je vois Gilles Savary sourire, il le sait, on en a longuement parlé au conseil municipal. C'est sous ce Gouvernement-là, pour différentes raisons, que la construction de logements en privé, en libre et en social, s'est effondrée. Elle est remontée depuis quelque temps en privé et en social. Si on parle de la production de logements sociaux et du De Robien, personnellement le De Robien ce n'est pas ma tasse de thé, mais on peut considérer aussi que ceux qui ont été un peu aventureux vont le payer, et d'une certaine manière le De Robien a permis la réalisation de milliers de logements qui, à l'évidence dans certains secteurs, vont se transformer de fait en logements sociaux, soit parce que les propriétaires n'arriveront pas à trouver de locataires, soit ils n'arriveront pas à trouver de vendeurs. Donc cela produira du logement social, et dans certains cas je pense que l'on s'adressera aux bailleurs sociaux pour gérer ces logements. Ce n'était pas le but, mais les communes ne sont pas obligées d'accepter ; il y a des propriétaires, il faudra qu'ils gèrent leur bien en bon père de famille. S'ils veulent l'entretenir, ils trouveront obligatoirement des gestionnaires, des locataires ou des acheteurs. Mais en tout cas, cela a permis de relancer la construction et cela a permis de relancer l'emploi.

Il est vrai que depuis quelques années on a vu une très nette explosion du nombre de logements sociaux. Je tiens à vous donner comme information, mais vous avez sûrement ces chiffres-là, que la plupart des PLAI du Département se trouvent sur Bordeaux, voire sur la CUB, et la plupart des logements très sociaux et des centres d'accueil pour SDF se trouvent sur Bordeaux. Cela veut dire que le logement social sur la ville de Bordeaux historiquement était lié à la politique de Jacques Chaban-Delmas et à celle de Simone Noailles, politiques poursuivies par les élus qui ont succédé. La ville de Bordeaux a toujours été plutôt en pointe pour la gestion du logement social et très social. Les personnes défavorisées se trouvent aussi dans le centre de Bordeaux, en particulier les plus exclues, et c'est logique que la ville ait réagi de cette manière-là. Mais on ne peut pas tenir un double discours, on ne peut pas dire que vous n'avez rien fait et en même temps qu'il fallait faire. La ville de Bordeaux a fait des efforts, la CUB aussi. Je voudrais poser la question à mon collègue Jean Touzeau, qui finalement veut se débarrasser de ces logements sociaux. Mon cher collègue le logement social cela vous a permis dans votre secteur une sorte de rente électorale. Donc je m'étonne que vous vouliez vous en débarrasser...

Rumeurs dans l'hémicycle.

Jean TOUZEAU :

Je vais me permettre de répondre.

Michel DUCHENE :

Je n'ai pas fini... Systématiquement, lorsque notre collègue Jean Touzeau intervient, il le fait aussi de manière un peu morale. Le logement social n'est pas réservé à la ville de Lormont. Il y a de nombreux logements sociaux sur la ville de Bordeaux. Je constate que dans le centre historique où il y avait de nombreux logements abandonnés, on était à un taux de vacance dans les années 1996-1997 de l'ordre de 11,6 % ; on est passé à 4,7 - 4,8 %, c'est-à-dire un taux de vacance structurel qui à l'évidence va rester à ce niveau-là. Je constate que dans le centre historique, avec l'opération PRI que l'on a lancée - peu de villes ont lancé cette opération - on est arrivé à réaliser près de 1100 logements sociaux. On n'a pas à se jeter le logement social à la figure, on doit tous faire des efforts, et je constate que la ville de Bordeaux, voire la CUB, n'est pas particulièrement en retard.

Gilles SAVARY :

Je conçois que vous sacrifiez à des priorités vésicales, mais vous n'étiez pas tout à fait là quand je me suis exprimé. Je disais tout à l'heure, de façon non polémique, que nous avons nous Département mis en place des obligations pour chaque programme, en contrepartie de notre garantie et de subventions de production de PLAI, ce que n'a pas fait la CUB. Ce qui fait que, je reboucle avec la discussion précédente, si cela devait continuer longtemps nous aurions une vraie machine à inciter ce que vous dénonçiez tout à l'heure, c'est-à-dire l'étalement urbain, en renvoyant les pauvres vers une offre qui serait une offre essentiellement rurale, parce qu'il n'y a pas de contrepartie aux subventions et aux garanties de la CUB sur la production de logement social. Je pense que là on peut être d'accord, et c'est là que je disais, notre ami Michel Duchêne qui est prompt à nous donner des leçons pourrait nous être fort utile puisqu'il siège à la CUB. Donc j'espère que vous irez porter ce message.

C'est vrai que sous le Gouvernement de Lionel Jospin la production de logements sociaux locatifs conventionnés a été faible, mais elle n'a jamais atteint les dernières années en matière de logement PLAI. Les PLAI étaient largement supérieurs à ce que l'on connaît depuis le changement de gouvernement, depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire les logements adaptés aux ménages aujourd'hui les plus en difficulté, le "bas de gamme" en terme de loyer. On en avait beaucoup plus sous Lionel Jospin, même si on avait beaucoup moins sous Lionel Jospin de production générale de logements.

Sur le De robien qui est le grand gagnant ? Ce n'est pas le maire, car ce sont des productions de très mauvaise qualité qui vont se dégrader très vite. En plus elles s'étalent, elles pèsent sur les réseaux et sur les coûts d'investissement. Ce n'est pas le propriétaire que l'on a grugé, puisqu'on a dit aux propriétaires de faire un investissement, et vous le dites vous-même, un jour ou l'autre on va se retrouver avec des loyers tellement de mauvaise qualité qu'ils vont être des loyers sociaux. Donc il va y avoir devant nous une grande spoliation de tous ceux que l'on a incité à investir dans le De robien. Qui a gagné ? C'est le promoteur. Si on peut se satisfaire du De robien c'est quand on est promoteur immobilier. Cela a été une pompe à finance pour spéculateurs - promoteurs, c'est tout ce que cela a été, le De robien. Il faut être honnête.

Enfin je voudrais terminer sur les PLAI à l'intérieur de l'agglomération bordelaise. Oui, il y en a beaucoup, parce que c'est comme tout à l'heure les PLS pour les maisons de retraite, ce sont des PLAI pour la Sonacotra, qui en consomme beaucoup, des PLAI collectifs. Là où il n'y en a pas, où il y a une grande pénurie, c'est pour le logement locatif conventionné de la famille "tout le monde" qui fonctionne au SMIC, c'est là où il y a une grande pénurie sur la CUB, c'est cela qu'il faut aujourd'hui. Sur la Gironde, on fait les efforts depuis deux ans, nous sommes les seuls à le faire. Je vais prendre la commune de Talence, un logement PLAI en sept ans. Je ne veux pas polémiquer sur Bordeaux, mais vous avez cassé la Lumineuse et la Tour de la Gare Saint-Jean, pour les mêmes raisons sans doute qui sont celles des opérations ANRU, et qui contribuent d'une certaine façon à l'étalement urbain. La lumineuse aurait pu être réhabilitée. Elle a été détruite, cela a été un choix. On ne l'a pas contesté, mais cela ne donne pas qualité à contester ce qui se fait dans des communes où il y a concentration d'habitat social, qui n'a rien à voir avec la mixité de Bordeaux. Bordeaux n'est pas à 20 % d'habitat social. Lormont et Cenon sont très largement au-dessus. Donc la même opération, casser la lumineuse, n'a pas le même sens que casser une tour à Génicart. Casser une tour à Génicart c'est aller vers la mixité sociale, casser la lumineuse c'est effectivement sortir les pauvres du centre ville.

Jean TOUZEAU :

Je voudrais rassurer Michel Duchêne sur mon électorat qui se porte bien, qui nous est fidèle, et dont je ne me débarrasse pas, puisque nous relogeons, dans le cadre de renouvellement urbain à 80 % dans la ville de Lormont. Pourquoi ? Parce que je produis du logement, je crée de nouveaux quartiers au nom de la mixité, et je ne chasse pas les pauvres parce qu'ils sont bien dans la ville, parce qu'ils ont des services, et parce que j'ai, comme beaucoup de maires, un très grand attachement à ma population. Je suis très fier de porter des opérations de renouvellement urbain, parce que des quartiers, des cités comme Génicart ont fait leur temps. Treize ou quatorze tours dans la ville de dix-huit étages, je ne pense pas que ce soit des perspectives qu'il nous faille porter à objectif 2010 – 2020. Nous y travaillons, en prenant en compte le projet de chaque habitant, mais surtout pas se débarrasser des pauvres. Et évitons de parler des pauvres comme si la pauvreté, et je ne sors pas de la cuisse de Jupiter, ne méritait pas, au contraire, une mobilisation encore plus forte.

D'autre part, cessons de faire l'amalgame entre la CUB et la ville de Bordeaux sur la production de logement social. Quantitativement, lorsque je regarde très objectivement les chiffres du programme local de l'habitat, c'est plus de six mille logements qui doivent être produits par la ville centre. Rapprochez-vous de Véronique Fayet qui porte à la CUB ce programme local de l'habitat. Ce sont plusieurs milliers de logements que la ville de Bordeaux doit réaliser. La ville peut difficilement comparer, en terme de réponse, une production aussi importante qui est à faire intra ville avec les productions, qui sont parfois légèrement déficitaires, de quelques communes en périphérie qui doivent produire de dix à trente logements pour essayer d'atteindre le seuil de 20 %, sachant qu'à Lormont nous sommes à 66 %, Cenon autour d'une cinquantaine. Donc je ne m'érige pas en donneur de leçons. Je dis que si nous voulons faire en sorte que ce discours qui est porté par tous, au nom de la mixité, de la République, au nom des fondamentaux, de notre société, ne soit pas qu'un discours, alors il faut qu'il y ait là une volonté.

Juste un commentaire qui concerne la ville centre, parce qu'il y a eu beaucoup de production de logements en ville centre. Le De Robien a fait des ravages sur le foncier, c'est

pour cela que je l'évoquais, c'est une évidence. Bien sûr que les organismes HLM, discutez-en avec les directeurs et les présidents, ne pouvaient pas suivre sur une telle production. Et pourquoi nous tirons la sonnette d'alarme où que ce soit ? Parce que les coûts liés à des propriétés dégradées sont plus difficiles à traiter qu'un parc HLM qui a besoin souvent d'opérations de réhabilitation et de rénovation. Nous avons des exemples sur un certain nombre de territoires de copropriétés dégradées, sur lesquelles on bute depuis des décennies. On voit des départements qui essaient de mobiliser les pouvoirs publics pour racheter du De Robien, qui n'est pas forcément d'une très grande qualité, et sur lequel il y a forcément aujourd'hui beaucoup de difficultés pour se mobiliser, tant les territoires sont fragilisés et tant ce dispositif n'a pas été maîtrisé de façon intelligente.

En ce qui concerne les chiffres, et regardez-les de près, vous avez des villes dont le pourcentage de logement social diminue, parce que la production du parc privé fait que ce pourcentage diminue, et s'éloigne de plus en plus du 20 %. Et des villes concernées par le renouvellement urbain voient leur chiffre augmenter, parce qu'elles réalisent du logement pour porter ces opérations de rénovation. Ce ne sont pas les chiffres de Jean Touzeau, mais l'évaluation des diagnostics qui sont portés notamment par les services de l'Etat sur ce dossier-là, et auxquels vous pouvez avoir d'une façon objective accès.

Philippe DORTHE :

Je voudrais, suite aux propos de notre collègue Michel Duchêne, rectifier une idée préconçue. Au-delà du fait que d'avoir des logements sociaux sur son territoire assurerait à la gauche un électorat important, et cela voudrait dire que si on n'en fait pas cela assurerait un électorat de droite, ce qui est totalement faux. Pourquoi ? C'est mathématique. Sur mon canton, vous avez des sites comme Hausmann où il y a énormément de logements De Robien, classe moyenne et classe moyenne supérieure, où la gauche est largement majoritaire avec un taux de votants, d'inscrits, sur les listes électorales important. Lorsque nous allons aux Aubiers, par exemple, logements très sociaux, la gauche est en tête avec un taux de votants très peu important, parce qu'une grande partie des habitants ne sont pas français et ne peuvent pas voter. Ce qui voudrait dire, Michel Duchêne, que s'il y avait plus de logements sociaux à Bordeaux, cela vous arrangerait, car même s'il y avait des voix de gauche en plus, en terme de masse elles seraient moins importantes pour vous. Comme quoi, ces idées préconçues n'ont pas lieu d'avoir cours, et c'est tout à fait le contraire qui se passe.

Yves LECAUDEY :

Il s'agissait d'un rapport sur les garanties d'emprunt, les quotients accordés, la mise en jeu. J'ai l'impression que cela a servi de thème ou d'alibi à un débat, mais que les conclusions du rapport n'ont pas été remises en cause.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**RECOUVREMENT DES RECETTES
ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE L'EXERCICE 2007**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du recouvrement des titres de recettes émis par l'ordonnateur, la comptabilité du Payeur Départemental a enregistré un volume de prises en charge nettement supérieur à celui de 2007 en valeur (+ 4 %) et en nombre (1 292 titres de plus).

Globalement, fin décembre 2007, le montant des restes à recouvrer totalise 27,7 M€, sur lesquels 0,88 M€ d'admission en non-valeur sont proposés (dont 4 823 € pour les Comptes Annexes).

Pour l'essentiel, ces propositions se répartissent en plusieurs secteurs :

- dans le domaine social : 0,73 M€ dont 0,64 M€ d'indus RMI, en forte augmentation eu égard à la grande précarité de cette catégorie de population, et 0,08 M€ concernant les personnes âgées (APA, obligation alimentaire, ressources et succession) ;
- dans le domaine des garanties : 0,07 M€ (agriculture et ostréiculture) ;
- au titre des loyers : 0,05 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT :

Avant d'examiner le dernier dossier concernant le budget supplémentaire, il y a trois rapports sur votre table.

- **Rapport des administrateurs de la SEML Route des Lasers – Application de l'article L 1524-5 (Alinéa 15) du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales – Exercice 2007**
- **Rapport des administrateurs de la SEM Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) – Application de l'article L 1524-5 (Alinéa 15) du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales – Exercice 2007**
- **Rapport des administrateurs de Gironde Développement – Application de l'article L 1524-5 (Alinéa 15) du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales – Exercice 2007**

Ce sont des rapports en communication, il n'y a pas lieu de discuter, c'est une communication, donc il convient d'en donner acte aux délégués du Conseil Général dans ces organismes. Tout le monde les a sur son bureau. Je vous en remercie.

Nous allons passer les vœux et motions avant le budget supplémentaire.

MOTION POUR L'INTÉGRATION DE LA GARE DE LIBOURNE DANS LA CONVENTION DE DESSERTES T.G.V. DES GARES DE LA LIGNE ACTUELLE BORDEAUX-PARIS

Présentée par Gilbert Mitterrand

Les études et procédures relatives au projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux sont découpées en deux phases : la première phase entre Angoulême Nord et Bordeaux et la deuxième phase entre Tours et Angoulême Nord.

Les études de la première phase (Angoulême Nord - Bordeaux) ont été engagées en 2000 et ont débouché sur l'approbation de l'Avant Projet Sommaire par le Ministre des Transports le 18 décembre 2003. Le décret de déclaration d'utilité publique de cette première phase a été signé le 18 juillet 2006.

Les études de la deuxième phase (Tours - Angoulême Nord) ont été engagées en 2003. La décision ministérielle d'approbation de l'Avant Projet Sommaire a été prise le 16 avril 2007 et le décret déclarant d'utilité publique cette deuxième phase devrait intervenir au plus tard en juin 2009.

Lors de l'approbation de la section Tours - Angoulême Nord, le Ministre des Transports a confié au Président du Comité Technique de la L.G.V. S.E.A., Monsieur Michel Barbier, une mission d'élaboration du schéma de dessertes des gares existantes de Châtelleraut, Futuroscope, Poitiers et Angoulême, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, puis d'une convention garantissant le maintien de leur niveau de desserte actuelle par les T.G.V.

La gare de Libourne, concernée par la phase 1 au même titre que la gare d'Angoulême, ne rentre pas à ce jour dans ce dispositif, alors que les études de trafic et de capacité, notamment l'évaluation socio-économique de l'A.P.S. de juillet 2003 précisait : *"La qualité de service (temps de parcours et fréquence) des relations existant en référence notamment vers Angoulême et Libourne est maintenue voire améliorée, conformément aux orientations déjà affirmées par le transporteur à l'occasion des études préliminaires"*.

En conséquence, afin que l'ensemble des gares de la ligne actuelle Bordeaux - Paris bénéficient d'un traitement identique quant au maintien de leur niveau de desserte par les T.G.V., le Conseil Général de la Gironde demande que la gare de Libourne soit intégrée dans la convention de dessertes à élaborer, en concertation avec les collectivités territoriales concernées, au même titre que les gares de Châtelleraut, Futuroscope, Poitiers et Angoulême.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION DE SOUTIEN A LA MEDECINE EN ZONE RURALE

Présentée par Bernard Castagnet

L'observatoire national de la démographie des professions de santé prévoit une baisse de 13 % du nombre de médecins généralistes à l'horizon 2010. L'Aquitaine reste attractive et n'est pas la plus touchée par le manque de praticiens. Cependant le processus de désertification médicale rurale est à l'œuvre, qu'il convient d'enrayer rapidement.

En Gironde, les cantons de Pellegrue, de Monségur, sont d'ores et déjà en difficulté. D'autres cantons ruraux, particulièrement en sud Gironde et Haut Entre-Deux-Mers, connaissent la quasi impossibilité de remplacer les médecins généralistes qui prennent leur retraite. Ainsi, le Conseil Municipal de Sainte-Foy la Grande a porté à notre connaissance la situation préoccupante d'un médecin généraliste admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} avril 2008 et qui, après deux ans d'annonces et de recherches dans la presse professionnelle et Internet, n'a pu trouver de successeur pour céder gratuitement son cabinet médical. La désertification médicale des zones rurales est en marche et annonce une crise sanitaire pour notre pays si l'Etat ne prend pas des mesures rapidement.

On peut noter certaines initiatives sur le territoire girondin. La démarche est particulièrement avancée à La Réole, qui présente une initiative de maison de santé, et au Pays des Landes de Gascogne, qui s'est doté d'une mission d'ingénierie pour mettre en réseaux les professionnels de santé et expérimenter des actions afin d'anticiper sur les départs à la retraite prévisibles. Le Pays Cœur Entre-Deux-Mers a lancé un diagnostic sur l'offre de services à domicile incluant l'offre de soins, et a travaillé sur la notion de temps d'accès aux structures de soins en terme de déplacements. Le Pays Médoc a engagé une réflexion dans le cadre de sa plateforme santé sur la répartition de l'offre de soins. Ces initiatives sont à souligner. Elles peuvent répondre aux nouvelles exigences des jeunes médecins en matière de permanence de soins et de sécurité d'exercice, mais elles ne produisent aucun effet notable pour enrayer cette crise en devenir.

C'est pourquoi le Conseil Général de la Gironde demande à Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de considérer cette situation qui pourrait être dramatique et de prendre les mesures qui s'imposent, pour assurer la garantie d'une offre de soins de qualité en zone rurale. Cette exigence passe obligatoirement par une répartition plus équitable des acteurs de santé, mais aussi des plateaux techniques hospitaliers de proximité.

M. LE PRESIDENT :

C'est vrai que nous sommes souvent interrogés sur ces problèmes-là. Vous parlez bien entendu en connaissance de cause, vous voyez les inquiétudes de plus en plus nombreuses.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION SUR LE DEVENIR DE LA DEFENSE NATIONALE

Présentée par Jean Touzeau

La campagne des élections présidentielles a rappelé la nécessité de faire évoluer nos outils de Défense. En effet, la dernière réflexion sur le sujet remonte à 1994, et l'actuelle situation économique, sociale et financière de notre pays nous conduit à l'heure des choix.

La mise en chantier d'un livre blanc sur la Défense en août dernier, suivie de la création d'une commission ouverte pour le mener à bien, a pu nous laisser penser l'espace d'un instant que le Président de la République faisait preuve de sagesse.

En effet, lorsque d'importantes décisions doivent être prises en matière de Défense, l'intérêt du pays implique de faire preuve de prudence. Il s'agit là de la sécurité des Français, de celle de nos familles, de la protection de nos valeurs et de nos libertés, de la défense de nos intérêts stratégiques et économiques. Comment faire l'impasse sur un grand débat national duquel devraient émerger des décisions basées sur un consensus le plus large possible ?

Cela ne semble gêner en rien Nicolas Sarkozy qui, sans concertation aucune, a décidé d'emprunter comme à son habitude un tout autre chemin. En s'alignant idéologiquement sur l'administration américaine, le Président de la République a mis à mal un consensus qui avait résisté à trois cohabitations. Partenaire particulier de l'Otan, notre pays prenait jusqu'ici sa place dans l'action collective mais en préservant son autonomie de décision.

Faire le choix de la réintégration du commandement intégré de l'Otan, c'est aussi abandonner la priorité donnée à la programmation d'une Défense européenne. La lisibilité de la volonté élyséenne interroge, à quelques semaines de prendre la Présidence de l'Union Européenne.

Désormais, c'est bien l'ensemble des corps de l'Armée qui est impacté par ces décisions non concertées. En Gironde les premiers signes de cette casse organisée sont déjà visibles :

1. L'école de Santé Navale de Bordeaux risque de fermer afin de fusionner avec celle de Lyon.

2. Selon l'intersyndicale de la zone de défense Sud-Ouest (FO, UNSA, CGT, CFDT, CFTC, CFE, CGC), les employés du centre administratif de paiement de la Gendarmerie sont inquiets et appréhendent la possible suppression de plusieurs emplois.

3. Les salariés de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (A.I.A) sont très inquiets ; ils constatent le non renouvellement de nombreux départs à la retraite, le matériel en fin de vie n'est pas remplacé et les agents contractuels soit 10 % de l'effectif total appréhendent le non renouvellement de leurs contrats.

4. A Libourne, l'avenir de l'école de sous-officiers de Gendarmerie semble incertain. Interrogé récemment sur le sujet par le maire de la commune, le Ministre de la Défense tarde à répondre.

L'annonce de 42 000 suppressions de poste sur sept ans signifie la disparition d'un emploi par heure. Nous souhaitons exprimer notre plus vive désapprobation quant aux risques

de bradage de l'emploi public au Ministère de la Défense. Cette situation risque en effet d'avoir pour conséquence la disparition de nombreuses emprises militaires, les mobilités des personnels civils risquent à terme d'être imposées et les missions mal assurées.

Les limites de la privatisation sont connues. Au sein de la Grande Mulette, nombre de professionnels s'ils ne s'autorisent pas la critique sont toutefois très inquiets. Tous redoutent la privatisation d'un secteur qu'ils considèrent comme éminemment sensible. Que va-t-il advenir de notre Défense lorsque nos données stratégiques seront aux mains d'entreprises privées, dont les capitaux pourraient s'avérer majoritairement d'origine étrangère ? Il est alarmant de constater que ces questions sont purement et simplement occultées.

Compte tenu de ces différents aspects, le Conseil Général tient à réaffirmer son soutien aux personnels civils et militaires, demande de nouveau le maintien de l'Ecole de Santé Navale à Bordeaux. Plus largement, il demande au Gouvernement un moratoire sur la réforme générale des politiques publiques relative à la Défense et, pour les raisons préalablement évoquées, il souhaite la mise en place d'un véritable débat démocratique qui se devra d'associer plus avant le Parlement sur ces questions.

Michel DUCHENE :

Nous étions prêts à voter cette motion, car elle reprend une série d'inquiétudes que l'on a pu évoquer dans les mois précédents, en particulier sur Santé Navale. Mais l'avant dernier paragraphe nous inquiète un peu : "Que va-t-il advenir de notre Défense lorsque nos données stratégiques seront aux mains d'entreprises privées, dont les capitaux pourraient s'avérer majoritairement d'origine étrangère ?" Soyons sérieux. D'abord la notion de majoritairement d'origine étrangère, je me méfie toujours de ce type de déclaration. Mettons cela de côté. Cela veut dire que le Gouvernement serait prêt à brader sa stratégie au profit d'entreprises privées ! On peut s'inquiéter de la réorganisation des armées, on peut s'inquiéter de telle ou telle décision, mais je ne vois pas un gouvernement qu'il soit de votre côté ou du nôtre brader sa politique de Défense au profit d'entreprises privées. Je n'y crois pas un seul instant. Je pense que l'on peut faire confiance à des gouvernements précédents, les vôtres, et à celui-là, pour qu'il définisse des orientations stratégiques qui soient portées par le Parlement, par le Gouvernement et par son Président. Voilà pourquoi nous ne pourrions pas voter cette motion.

Jean TOUZEAU :

Simplement ont été reprises dans cette motion les craintes exprimées par les organisations syndicales sur la privatisation et la prise en main par des entreprises privées, notamment sur la maintenance du matériel militaire, et ce sont des craintes exprimées unanimement par toutes les organisations syndicales.

Jean-Jacques PARIS :

Je m'étonne de votre étonnement. En fait, la révision générale des politiques publiques qui englobe la Défense pose ces questions-là. Pour le Ministère de l'Ecologie, c'est y compris la création d'agences avec la privatisation d'un certain nombre d'activités, qui jusqu'à présent étaient du domaine de la mission publique. Dans le domaine des armées, vous pouvez rencontrer les syndicalistes de l'AIA, ils vont vous l'expliquer avec leur plan de charge. C'est

retirer à ces arsenaux une partie de la maintenance et la mettre sur le marché. Donc je suis étonné que vous découvriez cette question-là.

Gilbert MITTERRAND :

Je voudrais, à travers ce débat, réagir contre un argument que l'on a entendu dans la bouche de responsables, y compris du Président de la République lorsqu'il dit, et il a raison de le dire, que la Défense n'est pas là pour organiser l'aménagement du territoire, mais pour organiser la défense. Si on poursuit le raisonnement, on peut le tenir à tout propos. Les tribunaux ne sont pas faits pour faire de l'aménagement du territoire mais pour juger. Les hôpitaux ne sont pas faits pour faire de l'aménagement du territoire mais pour soigner. Les postes ce n'est pas fait pour faire l'aménagement du territoire, c'est sans doute pour poster, mais je ne sais pas où. Les écoles ne sont pas faites pour faire de l'aménagement du territoire, mais il n'empêche que cela crée des dommages quand elles disparaissent. Et je dirai même les entreprises privées que l'on essaie d'implanter ici à travers tel plan de reconversion, à travers tel plan de je ne sais quoi, de restructuration et même de zone franche. Une entreprise privée s'implante là où elle a besoin de s'implanter, elle ne le fait pas pour de l'aménagement du territoire. Donc si on tient bien le raisonnement de bout en bout, et si on donne crédit au fait que la Défense non plus ne fait pas d'aménagement du territoire, alors je ne sais pas qui fait de l'aménagement de territoire. C'est cela ma grande inquiétude. Il n'y a plus personne pour faire de l'aménagement du territoire. Cela va finir par sans doute être encore une vocation du Conseil Général de faire de l'aménagement du territoire. Mais en tout cas, je considère que ce type d'argument, qui paraît de bon sens à priori, est dangereux parce que systématisé. Il n'y a plus personne dans ce pays pour faire de l'aménagement du territoire, alors que l'Etat a quand même son rôle à jouer, surtout quand il s'agit de service public.

Philippe PLISSON :

Non seulement on fait du déménagement du territoire, mais encore plus grave, et c'est le dénominateur commun de toutes les motions que l'on a vues jusqu'à présent, c'est qu'en plus on est en train de démanteler le service public. Cela est extrêmement grave. La France était riche de ses services publics, ses services de proximité, des services qui étaient à la disposition du plus grand nombre. Et aujourd'hui, on est dans un système où l'on parle de rentabilité, où la seule religion est le profit. Mais encore faudrait-il que ces économies soient justes ? En réalité elles sont toujours sur le dos des plus pauvres, que l'on a déjà taxés avec les franchises, etc. Elles profitent aux plus riches à qui on a donné 15 milliards d'euros par an avec ce fameux bouclier fiscal. Cette politique est dramatique. Nous en subissons les conséquences sur le territoire. J'aurais pu faire une motion, j'attends encore un peu parce que j'ai toujours quelques espoirs. Sur notre Haute Gironde on a fermé brutalement le tribunal, on l'a appris par Sud-Ouest, et on est en train de supprimer la sous-préfecture vraisemblablement. Donc franchement, c'est dramatique ce qui se passe dans notre monde rural qui est à l'abandon.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous sommes pris dans des bourrasques de déménagement du territoire qui sont inquiétantes. Il suffit d'aller dans nos villages et les craintes sont plus que des craintes. Pour l'Ecole de Santé Navale, beaucoup d'entre nous, la CUB, la mairie, sont intervenus. Je me souviens, il y a une vingtaine d'années il y avait l'épée de Damoclès sur l'Ecole de Santé

Navale de Bordeaux, une école emblématique et les navalais connus dans le monde entier, avec le projet de fusionner cette école à Lyon. Je me souviens Jacques Chaban Delmas intervenant vigoureusement, Catherine Lalumière qui était ministre. Michel Sainte Marie et moi-même, enfin tous les parlementaires. Et c'était le glissement vers Lyon qui était de plus en plus prégnant. Un matin j'étais au Sénat, j'ai été appelé par Charles Hernu qui était Ministre de la Défense. J'y suis allé, dans son bureau il est allé ouvrir un coffre. Il y avait un pli qui émanait de la Présidence de la République. Ce pli disait : "La récréation est terminée, l'École de Santé Navale restera à Bordeaux". C'est François Mitterrand qui a sauvé l'École de Santé Navale, il y a une vingtaine d'années. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu auprès du Président Nicolas Sarkozy, en lui demandant de faire la même chose que l'un de ses prédécesseurs, c'est-à-dire de sauver cette école. Car la décision est là, elle n'est nulle part ailleurs, je l'ai vécue il y a une vingtaine d'années. Je tenais à le dire, et j'ai gardé ce souvenir qui restera comme un temps fort de la vie politique où un Président de la République a arrêté le glissement de cette école sur Lyon. Donc j'attends la réponse du Président Nicolas Sarkozy avec beaucoup d'impatience.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ, cinq abstentions de l'opposition.

MOTION DE SOUTIEN AUX CHASSEURS GIRONDINS, DEFENSEURS DE L'IDENTITE REGIONALE ET DE LA RURALITE

Présentée par Francis Magenties

- Considérant l'intérêt majeur que les chasseurs français et les responsables de la chasse en France accordent au maintien de la biodiversité, en adéquation avec la possibilité de chasser des espèces biologiquement en bon état de conservation au sein d'un environnement de qualité, notamment grâce aux travaux de l'Observatoire de la Faune Sauvage et de ses Habitats.

- Considérant que le Ministère de l'Ecologie doit s'attacher à redonner des règles cynégétiques fondées sur la compétence et le sérieux des acteurs de la chasse française, et non pas selon les seuls diktats d'une écologie adepte d'un tout protectionnisme inefficace et dogmatique.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en Assemblée Plénière le 26 juin 2008 :

- Renouvelle son soutien aux chasseurs girondins, défenseurs de l'identité et des traditions régionales.

- Demande à Monsieur le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de tout mettre en œuvre afin de redonner à la chasse et aux chasseurs leur juste place au sein de la société française et leur véritable rang dans l'environnement, ne serait-ce que par la dimension populaire et culturelle de cette activité humaine, mais aussi par la contribution directe que ses acteurs apportent au rétablissement et à la gestion de la biodiversité sur le territoire national.

- Demande en particulier que les dates de chasse soient réellement déterminées en fonction des espèces et selon les exigences biologiques, prenant compte de l'état des populations des oiseaux migrateurs maritimes et terrestres concernés, et non plus sur des positions idéologiques sans fondement autre que la réduction de la chasse.

- Demande également qu'il soit donné suite aux possibilités offertes sur le plan juridique, tant par la Commission européenne que par le Conseil d'Etat, pour fixer dans un premier temps des périodes de chasse plus acceptables, en attendant le retour aux dates traditionnelles permettant de chasser de l'été jusqu'à fin février selon les espèces.

- Souhaite que soit mise en œuvre par l'Etat une gestion durable des pratiques (modes et périodes) de toutes les chasses traditionnelles françaises, garantissant un exercice rétabli et sécurisé.

Daniel JAULT :

Malgré toute l'amitié que je porte à mon collègue, je m'abstiendrai sur cette proposition.

Alain RENARD :

Bien qu'étant chasseur à quatre pattes, je m'y associe.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ, abstention de Daniel Jault.

M. LE PRÉSIDENT :

Ces motions du Conseil Général de la Gironde seront transmises à Monsieur le Préfet et au Gouvernement, au Premier Ministre et au Ministre compétent.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Des événements intervenus depuis le début de l'exercice conduisent à une modification des prévisions budgétaires effectuées en décembre dernier. De fait, hors reprise des résultats antérieurs, le Budget Supplémentaire pour 2008 se propose de réduire de 22 M€ les crédits votés lors du Budget Primitif.

Quoi qu'il en soit, le Budget Supplémentaire comprend plusieurs éléments : tout d'abord, il enregistre les résultats de l'exercice précédent, soit un excédent global à la clôture de 23 M€ ; puis, il intègre les restes à réaliser 2007 adossés à un engagement, soit un montant global de 20,2 M€ en dépenses et 2,8 M€ en recettes ; enfin, il procède à des ajustements en dépenses et, bien entendu, en recettes afin d'assurer l'équilibre général.

En dépenses de fonctionnement, une réduction de 3,9 M€ est proposée. Pour l'essentiel, cela s'explique par une nouvelle évaluation des charges des personnels transférés (TOS et DDE) inférieure de 6 M€ aux prévisions initiales. De même, la DGAS, compte tenu notamment de la baisse du nombre des RMistes, minore de 1,8 M€ sa dotation 2008. A l'inverse, il est indispensable d'abonder de 2 M€ les crédits ouverts au titre des transports scolaires et interurbains afin d'atteindre 49,2 M€. On compte, également, diverses augmentations, concernant les collèges (rémunération des candidats non retenus lors de concours de maîtrise d'œuvre (0,6 M€), étude visant à la mise à niveau des demi-pensions, prise en charge de frais annexes aux travaux (0,2 M€), ainsi que la prévention de la délinquance des jeunes (0,2 M€), le soutien aux opérateurs culturels (0,3 M€) ou le développement territorial (0,2 M€). Il est, par ailleurs, prévu d'abonder 1,5 M€ les crédits pour dépenses imprévues afin de faire face aux aléas futurs (plan canicule, risque incendie...). Il s'y ajoute enfin des ajustements techniques, tels que le repositionnement des recettes affectées (TDENS, CAUE) et le transfert en section d'investissement d'une partie des subventions d'équilibre destinées aux budgets annexes.

Quant aux dépenses d'investissement, force est de constater que les opérations, à l'exclusion des aides aux communes et intercommunalités, accusent un certain retard. C'est ainsi, qu'en ce qui concerne le soutien aux investissements initiés par les tiers, 2,8 M€ ne s'avèreront pas nécessaires en 2008 (financement des maisons de retraite, notamment). Mais ce sont les programmes gérés en maîtrise d'ouvrage directe qui pâtissent le plus de conditions défavorables au jeu de la concurrence, de procédures de marchés publics longues et délicates et de problèmes fonciers. Ces raisons concourent à rendre inutiles 38,4 M€ de crédits de paiement, dont 25,2 M€ pour la restructuration des collèges, 5,9 M€ pour travaux portuaires, la protection des digues et la politique foncière, 3,9 M€ pour les bâtiments sociaux, 4,3 M€ pour les PPI routes départementales et transférées et 2,3 M€ au titre de la gestion de la dette. Malgré cette réduction de crédits, la capacité d'investissement reste, avec 309,7 M€, à un niveau élevé.

Parallèlement, il convient de revoir certaines recettes en fonction d'informations ou décisions nouvelles. Suite au vote des taux, le produit fiscal peut être augmenté de 2,5 M€ ; au titre des dotations de l'État, on est en droit d'attendre 6,4 M€ supplémentaires (FCTVA, DGF et Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion) et 2,5 M€ en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (APA) : par contre, on réduit de 8,7 M€ le produit espéré de Taxe sur les Contrats d'Assurance, en corrélation avec la minoration des charges de personnels transférés évoquée précédemment. Au final, ce sont 5,9 M€ de recettes que l'on peut imputer au BS 2008.

Par prudence (les recettes nouvelles sont pour la plupart exceptionnelles) et compte tenu du fait que les principales réfections relèvent d'investissements différés, il est proposé de procéder à une réduction de l'ordre de 54 M€ du programme départemental d'emprunt, ce qui laisse des marges de manœuvre en terme d'endettement futur.

D'autant plus que la volonté du Département de privilégier les investissements sur le territoire reste une priorité. C'est ainsi que la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour 2008 atteindra 379 M€ pour le budget principal et 12,5 M€ pour les budgets annexes, après le vote du BS.

Les abandons d'AP devenues inutilisables sur les millésimes antérieurs (soit 28,4 M€) sont repris dans le cadre du BS à hauteur de 21,7 M€. Bénéficient de ce redéploiement les infrastructures routières (+ 12,3 M€), l'extension de l'Hôtel du Département (+ 2,5 M€), la rénovation des Archives (+ 0,3 M€), le développement local (+ 1,3 M€) et les opérations financées par la TDENS (2,7 M€).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Merci Monsieur le Président, chers collègues. La discussion, le débat sur le budget supplémentaire ne devrait pas prendre beaucoup de temps, si elle est proportionnelle à l'importance des crédits mis en œuvre. Effectivement, hors reprise des résultats antérieurs, je vais en dire un mot, le BS 2008 propose purement et simplement une réduction de 22 M€ des crédits votés lors du BP, ce qui mérite quelques explications.

Ce BS enregistre tout d'abord, c'est logique, les résultats de l'exercice précédent, c'est-à-dire un excédent global de 23,14 M€. Il intègre les restes à réaliser 2007, qui sont adossés à des engagements 20 M€, et 2,8 M€ de recettes supplémentaires. On procède ensuite aux ajustements de dépenses pour bien entendu équilibrer les recettes et les dépenses, ce qui est la finalité d'un exercice budgétaire.

Alors quelques explications En dépenses de fonctionnement, réduction de 3,9 M€ proposés, réduction des crédits votés au BP. Pourquoi ? Pour l'essentiel, cela s'explique en cours d'année, après six mois d'exercice, par une évaluation plus précise des charges de

personnel transféré, TOS et agents DDE, et cette charge sera inférieure sur l'exercice vraisemblablement d'environ 6 M€ par rapport à la prévision initiale. De la même façon, la direction des actions sociales, compte tenu de la baisse du nombre de Rmistes, c'est un résultat que l'on enregistre mais qui est difficilement prévisible et quantifiable, minore de 1,8 M€ sa dotation 2008. Par contre, et nous l'avons vu dans le débat de ce matin, le rapport présenté par Michel Frouin, il nous faut abonder de 2 M€ les crédits ouverts au titre des transports scolaires et interurbains, afin d'atteindre 49,2 M€ ; nous approchons des 50 M€ par an pour les transports. On compte également diverses augmentations concernant les collègues. Alain Marois en a parlé ce matin. D'une part il y a la rémunération des candidats non retenus lors des concours de maîtrise d'œuvre, il y a l'étude visant à la mise à niveau de la demi pension, prise en charge des frais annexes aux travaux, etc. Quelques ajustements de crédits sur la prévention de la délinquance des jeunes, le soutien aux opérateurs culturels, le développement territorial, et puis, j'en ai dit un mot tout à l'heure, nous abondons de 1,5 M€ les crédits dépenses imprévues, en partie pour être en mesure de faire face immédiatement à des catastrophes naturelles, canicules ou incendies de forêt, qui demanderaient un effort budgétaire au SDIS alors qu'on l'a mis en équilibre "rac rac", si vous me permettez le terme. Enfin quelques ajustements techniques, tels que le repositionnement des recettes affectées, la taxe départementale sur les espaces naturels, le CAUE et le transfert en section d'investissement d'une partie des subventions d'équilibre destinées aux budgets annexes. Voilà pour les dépenses de fonctionnement, la réduction.

Les dépenses d'investissement, c'est ce que j'ai dit, tant dans le rapport 2007 que dans les commentaires sur le débat à partir du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Les opérations, à l'exclusion des aides aux communes et aux intercommunalités, ceux-là sont des subventions d'équipement qui sont prévues et généralement engagées. Toutes les autres opérations accusent du retard en investissement. Et malgré cela, nous sommes à un volume d'investissement qui progresse, parce que nous avons visé trop haut peut-être, parce qu'il arrive un moment où nous ne sommes plus en capacité technique et de moyens humains pour produire davantage et consommer les crédits. Cela amène à une réflexion et à des solutions je pense. C'est ainsi que le soutien aux investissements initiés par les tiers fait l'objet d'une remise de 2,8 M€ qui ne seront pas nécessaires. En particulier, ce sont des crédits que nous avons prévus pour le financement des maisons de retraite, opérations qui sont retardées du fait de difficultés rencontrés par les maîtres d'ouvrage. Mais ce sont les programmes gérés en maîtrise d'ouvrage directe, les nôtres, sur patrimoine départemental, qui pâtissent le plus des conditions défavorables au jeu de la concurrence de procédure longue et délicate de marché public, et des problèmes fonciers. Ces raisons concourent à rendre inutiles, j'en ai dit un mot tout à l'heure, 38,4 M€ de crédits de paiement, dont 25,2 M€ pour la deuxième année, pour les collègues, problèmes fonciers, problèmes de définition d'implantation ; 5,9 M€ pour les travaux portuaires qui sont retardés et que l'on va rattraper, j'espère, j'y compte bien, la protection des digues et la politique foncière ; 3,9 M€ sur les bâtiments sociaux, cela n'avance pas comme nous le voudrions, et dieu sait que là aussi il y a beaucoup à faire, et 4,3 M€ pour le PPI les routes départementales, les routes transférées, et enfin 2,3 M€ pour la gestion de la dette qui sera moins coûteuse que prévu.

Notez quand même que malgré ces réductions de crédits importantes, la capacité d'investissement, parce qu'il y a toujours un risque entre la capacité et la réalisation, notre capacité après réduction de ces crédits reste à 309,7 M€, c'est-à-dire à un niveau exceptionnellement élevé.

Il nous faut ensuite revoir certaines recettes, en fonction d'informations ou de décisions nouvelles. Nous avons voté les taux de fiscalité, taux zéro, mais depuis le vote, rôle supplémentaire, ajustement des bases, avec le taux maintenu, cela fait un produit fiscal supplémentaire de 2,5 M€. Ce n'est pas un taux voté par nous, c'est une surprise heureuse mais dont nous n'avons pas la maîtrise.

Les dotations de l'Etat semblent nous faire espérer 6,4 M€ supplémentaires, ce n'est pas parce que la générosité est excessive de la part de l'Etat. Une bonne partie vient d'une récupération plus forte et plus rapide que prévu du fonds de compensation de la TVA, un accroissement de la DGF, et puis on nous annonce une aide exceptionnelle majorée du fonds départemental de mobilisation pour l'insertion. Si c'est exact, on le constatera l'année prochaine au moment du rapport annuel de l'observatoire. Et 2,5 M€ en provenance de la caisse nationale de solidarité autonomie, CNSA, c'est sur l'APA. Par contre, et cela doit nous interpeller, on réduit de 8,7 M€ le produit espéré de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance. Vous vous souvenez que cela nous avait été annoncé comme une taxe dynamique qui devait venir compenser les transferts de charges ou les charges nouvelles, alors qu'en fait de recette dynamique c'est une taxe sur laquelle nous n'avons la maîtrise ni sur la base, ni sur l'assiette, ni sur les taux. Le résultat, on le dénonçait à l'époque et on le constate, cette recette n'est pas dynamique, à tel point que nous minorons les prévisions de 8,7 M€. Au final diminution majoration, c'est un produit supplémentaire de 5,9 M€ de recettes que nous mettons au budget.

Alors, on a paralysé comme on l'aurait voulu, on n'avait pas fiscalisé pour accroître l'épargne nette et autofinancer les investissements. On avait prévu un fort volume d'investissements, on l'a équilibré par de l'emprunt à un niveau très fort. Le résultat c'est que l'équilibre recettes dépenses on le trouve par une annulation d'emprunt à hauteur de 54 M€, tout simplement parce que les plus de recettes et les moins de dépenses se compensent et nous font équilibrer avec une annulation de recettes de 54 M€. Le budget supplémentaire s'élèvera ainsi à 107,23 M€, y compris la reprise des résultats antérieurs. Mais pour l'exercice proprement dit du BS, c'est une diminution des prévisions de recettes et de dépenses avec un équilibre par la diminution de l'emprunt. Cela m'amène, et j'en terminerai par là, à préciser, on l'a fait souvent, que lorsqu'on construit un budget, sachant que la réalisation des investissements se lisse de toute manière, au Conseil Général comme dans chaque collectivité, on équilibre par le volume maximum d'emprunt pour équilibrer le volume des investissements, en tenant compte de l'épargne, et que dès qu'il y a un ralentissement dans la consommation des crédits, un ralentissement de l'investissement, on rééquilibre par l'exercice inverse, on diminue la prévision l'autorisation d'emprunt, tout en restant dans l'épure du schéma initial. La conclusion, compte administratif et BS, on est en train de le faire, mais j'insiste à nouveau, il nous faut à tout prix trouver en nous et par nous les moyens de réduire cette distorsion, ce décalage entre le moment où nous inscrivons les autorisations de programmes et les premiers crédits de paiement, et le moment où l'on commence à mandater. Sinon on va être en permanence dans une course malsaine où l'on inscrit des emprunts, on les désaffecte. Cela passe par une simplification des procédures en terme de marché public, de mise à la concurrence, avec l'espoir que la concurrence jouera. Je vous l'ai dit ce matin, sur le routier nous avons eu quelques bonnes surprises. Puissent-elles continuer ! Sur le bâtiment ce n'est pas encore confirmé. Sur les maisons de retraite, lorsqu'on a affaire à des tiers intervenants, le Président l'a dit ce matin, on inscrit une autorisation de programme et il est prêt à signer, ce qui veut dire que l'on est prêt à mettre les crédits de paiement, quelquefois on les a mis ; puis il ne signe pas parce que l'Etat n'a pas mis en face les moyens en soins

infirmiers. Mais cela nous décale dans l'exercice budgétaire, il semblerait que l'on ait rattrapé une partie du retard, mais une partie seulement. Et puis je reprends un exemple que nous vivons tous dans nos cantons et dans nos communes. On a dégagé des sommes importantes pour aider les communes ou communautés de communes en terme de réseaux d'eau et d'assainissement, et nous nous heurtons à des crédits que nous avons mis à disposition de ces communes, communes qui ne les consomment pas tout simplement parce que l'Agence de Bassin ne suit plus à la hauteur de ce qu'elle avait annoncée, dès lors que les procédures européennes leur imposent de consacrer la totalité des crédits disponibles à la mise aux normes des stations d'épuration. Mais là encore, on a mis les autorisations de programme, quelquefois quelques crédits de paiement, et en fin d'exercice, comme ce sont des subventions d'équipement, les tiers extérieurs ne feront pas appel à ces crédits et on aura encore un décalage.

C'est tout cet exercice qui nous impose sans arrêt des réajustements, des ajustements. Je préfère un budget unique, c'est la vocation d'une collectivité sagement gérée, mais là on est tributaire des événements, et je ne pense pas que cela s'améliore dans les mois à venir, puisqu'on est aussi tributaire d'un contexte économique qui s'impose aux communes, qui s'impose à nous et qui nous oblige à rectifier le tir.

M. LE PRESIDENT :

Merci à notre collègue Yves Lecaudey pour tout le travail effectué d'ailleurs avec la commission des finances et naturellement Jacky Lebeau et toute l'équipe, Marc Fauveau, et toutes celles et tous ceux qui travaillent toute l'année pour élaborer le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire. Je sais qu'ils ont beaucoup de travail, ils ne ménagent ni leur temps ni cette passion qu'ils ont du service public, et je leur en suis extrêmement reconnaissant.

Y-a-t-il des interventions ?

Yves D'AMECOURT :

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, nous n'allons pas faire de déclaration particulière sur ce BS. On a débattu ce matin à l'occasion du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. On a redébatu à l'occasion du Compte Administratif. Les sujets dont on a parlé seraient les mêmes, et donc notre groupe va voter contre ce BS dans la logique de notre vote contre le BP. Merci beaucoup.

Jean-Jacques PARIS :

Quelques mots pour ce BS. Yves Lecaudey vient de nous expliquer avec précision, et toujours avec talent, le cadre de ce BS. En prenant un peu de recul, il contient en lui-même une problématique qu'il va nous falloir régler. D'abord, parce qu'on constate que l'on peut se permettre de réduire de 3,9 M€ nos dépenses de fonctionnement en personnel, d'une part. On pourrait peut-être réfléchir autrement. Ensuite, on est à même de constater que des investissements prévus en crédits de paiement ne sont pas utilisés, pour un tas de raisons que vous avez développées. Il me semble qu'il y a quelque chose à travailler dans ce sens-là. Cette collectivité a connu une croissance énorme en quelques années, et je pense que nous atteignons les limites en matière d'investissement direct de ce que nous pouvons faire avec les équipes que nous avons. Cela fait déjà un petit moment que je pose cette question, il me

semble qu'il y a à revoir et certainement à renforcer nos équipes techniques, de telle manière à avoir un dispositif plus conséquent pour faire face à l'ensemble des nouvelles obligations en la matière. C'est dommage, parce que cette année on a un peu plus de recettes, même si cela ne règle pas tout, et on est obligé d'annuler l'emprunt que la collectivité aurait pu complètement supporter ; elle avait les reins suffisamment solides.

Je prends l'exemple des infrastructures. Pourquoi sommes-nous obligés de rendre ces crédits ? Tant mieux, si on ne les utilise pas bien entendu. Alors j'ai fait le point fin mai 2008, nous avons fait avec les services 117 consultations des entreprises. En 2007, il y avait eu 84 consultations. Je vous montre le travail accompli. 94 marchés notifiés pour seulement 60 en 2007, plus 350 marchés gérés. Toutes les opérations prévues ont été étudiées, conformément au programme. Une seule a pris du retard, ce n'est pas de notre ressort, il s'agit du carrefour de la Marne sur la déviation de Libourne que l'Etat a transféré avec le projet correspondant, validé par l'Inspection générale de l'Équipement, mais qui doit être réexaminé car il ne remplit plus les règles techniques, et en particulier au regard de la proximité d'un passage à niveau. On est au taquet, et je crois que c'est pareil pour les collèges. Si on ne se donne pas les moyens de dépasser ses limites aujourd'hui, l'année prochaine on se retrouvera avec les situations analogues. Ce que j'aurais voulu, c'est que l'on puisse mettre avec la commission des finances, et peut-être autour d'un groupe de travail, des coordinations de nos politiques, une réflexion pour savoir comment on peut peut-être franchir une étape aujourd'hui, compte tenu de ce qu'est devenue la collectivité locale. Je vous remercie. Bien entendu notre groupe votera ce budget.

Yves LECAUDEY :

J'enregistre le vote de la continuité, ou la continuité dans le vote. J'aurais préféré entendre les critiques qui le justifient, mais enfin c'est votre problème.

Jean-Jacques Paris, je ne peux pas vous laisser dire qu'on a pu réduire les dépenses de personnel. Je crois avoir expliqué que sur la diminution de 3,9 M€ des dépenses de fonctionnement, une bonne partie, pour l'essentiel, venait d'une réévaluation par la DRH des charges de personnel transférées, les TOS et les DDE, pour lesquels, pardonnez-moi l'image, on navigue encore à la corne de brume. Et à moitié exercice passé, on peut remettre au pot ces millions que l'on ne dépensera pas cette année. On n'a pas réduit les dépenses de personnel, il y a une surestimation de la dépense prévue, et on réimpute au budget. Le problème est qu'on aurait bien transféré sur l'investissement si on avait pu consommer.

Quant à dire, mais je comprends que vous le disiez, je le dis quelquefois ici avant de me mordre les doigts, il faut accroître notre dispositif moyen humain et technique pour accélérer la procédure des réalisations des investissements, du moins ceux qui sont en maîtrise d'ouvrage directe. Le seul problème, et on retombe là, mais à l'inverse, sur le problème des droits de mutation qui ne constituent pas une ressource pérenne, c'est que nous savons aujourd'hui que la perspective des cinq six années qui viennent est une réduction de l'épargne brute, et par conséquent une réduction des volumes des investissements. Et que si on s'étoffe en moyens internes titularisés permanents pérennes, en personnel en moyens humains et techniques, pour réaliser plus vite des investissements, le jour où le volume des investissements à réaliser va se réduire, on sera en sureffectif, et là on dégradera le ratio de fonctionnement. Il y a des départs à la retraite, mais enfin, c'est difficile de spéculer là-dessus.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Ont voté pour :

- MM. Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jean Marie DARMIAN, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Serge LAPORTE, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Jacques MAUGEIN, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUYEYRE, Jean TOUZEAU.

A voté contre :

- MM. José BLUTEAU, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Michel DUCHENE, Xavier LORLAUD.

S'est abstenu :

- Néant

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. Jean-Pierre BAILLE, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Jean Louis DAVID, Bernard FATH, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Pierre LOTHAIRE, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Alain PERONNAU, Mme Marie RECALDE, MM. Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

DECISION : LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EST ADOPTE A LA MAJORITE, par 37 voix pour, et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT :

Mes chers collègues, après la tempête dans un verre d'eau que nous avons vécue ce matin, le calme est revenu et j'en suis très heureux. Je sais que l'opposition a ses lois, dont la première est d'être toujours en désaccord. Mais je voudrais leur dire que cette stratégie

électorale ou électoraliste n'est pas fait pour nous déplaire. Continuez ainsi. Merci. La séance est levée.

Je vous rappelle qu'il y a une réunion publique le 11 juillet à 11 heures avec Monsieur le Préfet.

Merci une fois de plus de votre travail.

La séance est levée à 17 h 20.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**

